



**PLAN
CLIMAT AIR ÉNERGIE
TERRITORIAL**

Communauté de Communes
Loue Lison

VOLET 3 : PLAN D' ACTIONS

Communauté de communes Loue Lison



Communauté de communes Loue Lison



Table des matières

Liste des sigles et abréviations.....	2
Chapitre I. Plan d'actions	4
Chapitre II. Le dispositif de suivi.....	112
Chapitre III. Les indicateurs de réalisation et d'évaluation.....	126



Liste des sigles et abréviations

AAP : Appel à projet

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ADERA : Association pour le développement de l'enseignement et des recherches auprès des universités, des centres de recherches et des entreprises d'Aquitaine

ADIL : Agence départementale pour l'information sur le logement

AJENA : Association jurassienne diffusion énergies alternatives

AMI : Appel à manifestation d'intérêt

AMO : Assistance à maîtrise d'œuvre

ANAH : Agence nationale de l'habitat

ARS : Agence régionale de santé

BFC : Bourgogne Franche-Comté

CAPEB : Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment

CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

CCI : Chambre de commerce et d'industrie

CCLL : Communauté de communes Loue Lison

CEE : Certificat d'économies d'énergie

CEN : Conservatoire des espaces naturels

CEP : Conseiller en énergie partagée

CERD : Centre d'étude et de ressources sur la diversification

CETEF : Centres d'études techniques et économiques forestières

CIAS : Centre intercommunal d'action social

CIGC : Comité interprofessionnel de gestion du Comté

CMA : Chambre de métiers et de l'artisanat

CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale

COFOR : Communes forestières

CPER : Contrat de plan État Région

CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

CRPF : Centre national de la propriété forestière

DDT : Direction départementale des territoires

DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local

EMNE : Ensemble mobiliser nos énergies

EnR : Énergie renouvelable

ENS : Espaces naturels sensibles

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

EPTB : Établissement public territorial de bassin

ETP : équivalent temps-plein

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FREDON : Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles

GES : Gaz à effet de serre

INRA : Institut national pour la recherche agronomique

LOM : Loi d'orientation des mobilités

LPO : Ligue pour la protection des oiseaux

MSAP : Maison de service au public

OAP : Orientation d'aménagement et de programmation

ONF : Office national des forêts

OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat

PCAET : Plan climat air énergie territorial

PD(I)E : Plan de déplacement (inter-)entreprise(s)

PLU(i) : Plan local d'urbanisme (intercommunal)

PMR : Plan de mobilité rural

PRSE : Plan régional santé environnement

PTRE : Plateforme territoriale de la rénovation énergétique

RGE : Reconnu garant de l'environnement (label)

RMC : Rhône Méditerranée Corse (Agence de l'eau)

SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SAS : Société par actions simplifiées

SCoT : Schéma de cohérence territoriale

SMHDHL : Syndicat mixte Haut-Doubs Haute-Loue

SYBERT : Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets

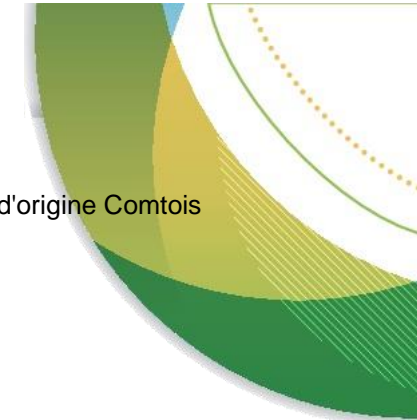
SYDED : Syndicat d'énergies

TVB : Trame verte et bleue

URFAC : Union Régionale des Fromages d'Appellation d'origine Comtois

VAE : Vélo à assistance électrique

ZAE : Zones d'activité économique



Chapitre I.

Plan d'actions

Le premier PCAET de la communauté de communes de Loue Lison répond aux objectifs définis aux échelles nationales et régionales. Il décline ces ambitions sur le territoire de la CCLL à travers une stratégie, elle-même déclinée en un plan d'actions.

Ce plan d'actions compte 37 actions, organisées autour de 5 orientations :





- **Un territoire sobre en énergie (4 axes)**
 - o Instaurer une politique de rénovation énergétique ciblée et qualitative du patrimoine bâti résidentiel
 - o Engager la collectivité dans une démarche d'exemplarité
 - o Remplacer progressivement les appareils de chauffage vétustes, dans un objectif de réduction des consommations énergétiques et d'amélioration de la qualité de l'air
 - o Favoriser l'éco-efficience du secteur économique
- **Un territoire producteur d'énergies renouvelables (4 axes)**
 - o Développer le bois énergie dans une logique de préservation de la qualité de l'air et de la biodiversité
 - o Déployer l'énergie solaire
 - o Faire émerger un projet éolien et favoriser le développement de l'éolien domestique
 - o Maitriser le développement de certaines énergies renouvelables
- **Un territoire attractif qui anticipe les effets du changement climatique (4 axes)**
 - o Encourager l'adaptation du secteur agricole et forestier face aux changements climatiques à venir ainsi que les bonnes pratiques
 - o Restaurer et préserver la biodiversité, les ressources naturelles, les paysages, dont la Loue, le Lison et la ressource en eau
 - o Encourager le développement de la filière forestière locale pour répondre aux besoins du territoire
 - o Réduire l'exposition des personnes et activités aux impacts du changement climatique
- **Un territoire de proximité à haute qualité de vie (3 axes)**
 - o Promouvoir des alternatives de mobilité en milieu rural : renforcer l'attractivité des mobilités douces et collectives, développer l'intermodalité et accompagner les mutations de la mobilité individuelle
 - o Promouvoir un aménagement durable du territoire dans le futur SCoT
 - o Développer l'offre de services de proximité, l'économie circulaire et les circuits courts
- **La sensibilisation et l'implication des acteurs pour un territoire sobre et innovant (2 axes)**
 - o Sensibiliser et mobiliser les acteurs économiques et agricoles
 - o Sensibiliser les habitants de la CCLL à la sobriété énergétique pour favoriser les changements de comportement

Communauté de communes Loue Lison

Ce plan d'actions est la déclinaison concrète d'une stratégie politique climat-air-énergie sur le territoire de la CCLL. Chaque action du plan est déclinée selon le même modèle :

- L'orientation et l'axe auquel elle appartient ;
- Le titre ;
- La zone d'intervention ;
- Le rôle de la CCLL ;
- Le pilote et les partenaires techniques et financiers ;
- La description de l'action ;
- Les détails de la mise en œuvre ;
- Les délais ;
- Les coûts et les éventuels financements extérieurs ;
- Les moyens humains alloués ;
- La population cible ;
- Les indicateurs de suivi et de réalisation ;
- Les points de vigilance ;
- Les recommandations de l'évaluation environnementale stratégique.

Numéro de l'action - O1A1-1.1.1

Orientation	1 : Un territoire sobre en énergie	Axe	1 : Instaurer une politique de rénovation énergétique ciblée et qualitative du patrimoine bâti résidentiel	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	ACTION PRIORITAIRE 
Pilote de l'action	Communauté de Communes Loue Lison		Commanditaire	
			Co-financeur	
Titre de l'action				
Mettre en œuvre la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)				
Description				
<p>PHASE 1 - Accompagner la rénovation des logements individuels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recruter l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre de la PTRE et mettre en place les dispositifs d'accompagnement technique adéquats - Mettre en place les dispositifs d'aides adéquats : conditions d'attribution, montants alloués, objectifs annuels - Mettre en place d'un plan de communication performant à destination des ménages ciblés - Mettre en œuvre la PTRE 				
<p>PHASE 2 - Envisager le lancement d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)</p> <p>L'OPAH est une démarche mutli-thématique d'accompagnement global à l'amélioration de l'habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Envisager le lancement d'une opération programmée OPAH - Mise en œuvre : étude pré opérationnelle définissant les enjeux du territoire 				
Nature de l'action				
  		<p>Mots clés : Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique, Service Public de l'Efficacité Énergétique, OPAH</p>		
Étapes clés				
<p>Convention CCLL - Région sur trois ans</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2020 : candidature et mise en place de la plateforme (partenariats, recrutement) - 2021 : mise en œuvre de la PTRE 			<p>Objectif année 1 : 40 logements</p> <p>Objectif année 2 : 80 logements</p> <p>Objectif année 3 : 120 logements</p>	

Numéro de l'action - O1A1-1.1.1

Partenaires techniques	Département du Doubs CAUE du Doubs Relais locaux	État (ANAH) Région BFC ADIL	Partenaires financiers	Région BFC
Coût estimé	<p><u>PTRE :</u> <u>A- Coût salarial</u> Deux postes : 1 poste d'accompagnateur + 1 poste d'animateur TOTAL 2 ETP : 70 000,00 € / an (base de 35 000,00€ par ETP/an) Subvention Région : 56 000 € (80%) Autofinancement CCLL : 14 000 € (20%)</p> <p>Poste de chargé de mission PCAET (0,5 ETP) TOTAL 0,5 ETP : 20 000 €/ an (base de 40 000,00€ par ETP/an)</p> <p><u>B- Financement de l'accompagnement aux travaux : audit énergétique, accompagnement technique, aides aux travaux</u> <u>Coûts estimatifs:</u> - <i>audit énergétique : 800,00 €</i> - <i>accompagnement technique : 3 000 €</i> - <i>aides aux travaux: à définir</i></p>		Financement possible	<p><u>PTRE :</u> <u>A- Financement des deux postes en interne (subventions sur 3 ans) :</u> Subvention de 80 % de la Région pour l'ingénierie</p> <p><u>B- Financement de l'accompagnement aux travaux : audit énergétique, accompagnement technique, aides aux travaux (à définir)</u> - Audit énergétique : aides Région + ANAH + Département selon le revenu du ménage - Accompagnement technique : aides Région + ANAH + Département selon le revenu du ménage - Pas de subvention de la Région dans le cadre de la PTRE pour les travaux - Aide financière à la rénovation : plus de 150 aides financières</p>

Numéro de l'action - O1A1-1.1.1


	<p>Hypothèse : 0€ de reste à charge pour les ménages RESTE À CHARGE CCLL : Année 1 : 40 logements = 54 804,00 € Année 2 : 80 logements = 109 608,00 € Année 3 : 120 logements = 164 412,00 €</p> <p>C- Frais de communication : 1 500,00 € / an</p>		
	<p>OPAH : (Estimation DDT) pour un territoire de 20 000 habitants : 210 000 € sur 3 ans (90 000 € année 1 + 60 000 € années suivantes) - 30 000 € pour l'étude pré opérationnelle - 60 000 €/an pour l'animation => 180 000€ pour 3 ans</p>		ACTION PRIORITAIRE
Indicateurs de suivi/ réalisation	Nombre de logements rénovés par an : logements/an		
Indicateurs d'évaluation	Économies d'énergies réalisées : kWh du logement rénové Émissions de GES évitées : CO2e du logement rénové		
Délai de réalisation	<p>PTRE : 2021 - 2024 (convention CCLL - Région sur 3 ans) Lancement de l'étude pré-opérationnelle: 2021 OPAH : à partir de 2022 - 3 ans</p>		
Moyen humain alloué	Pilotage : Recrutement de deux ETP dans locaux de la CCLL : un animateur et un accompagnateur Coordination : chargé de mission PCAET Appui sur les services de la CCLL : service urbanisme, CIAS, MSAP, service déchets, etc.		
Groupe cible	Habitants de la CCLL Mettre en place une stratégie de lutte contre la précarité énergétique (logement et mobilité : constituer un réseau de partenaires-relais auprès de la population, accompagnement des bailleurs sociaux)		

Numéro de l'action - O1A1-1.1.1

Points de vigilance	<p>Communication : information au grand public très importante : les particuliers s'engagent dans des travaux de rénovation tous les 20/30 ans. Nécessité de coordonner le timing des particuliers entre la rénovation "classique" et la rénovation thermique pour ne pas passer à côté de projets.</p> <p>Transition de la mission de l'ADIL : articulation indispensable à opérer en amont de la mise en œuvre pour s'appuyer sur les structures existantes</p> <p>L'ADIL possède un service juridique en appui des conseillers pour effectuer la veille sur les évolutions des aides financières</p>
Lien avec d'autres actions	1.1.2 Accompagner la rénovation des logements collectifs
Recommandations de l'EES	<p>Pour toutes les préconisations : formation des animateurs qui auront en charge la définition des outils et moyens et d'accompagner leur mise en œuvre.</p> <p>Valorisation de produits locaux dans le processus de rénovation (ressources naturelles, déchets de l'industrie), faiblement carboné.</p> <p>Prise en compte des enjeux patrimoniaux, architecturaux et paysagers : mise en place d'un guide/accompagnement du CAUE</p> <p>Prise en compte des enjeux de biodiversité dans le bâti ancien : intervention en dehors des période de reproduction des oiseaux et chiroptères, pose de nichoirs de substitution, préservation des gîtes pour chiroptère (travail en partenariat avec les associations de protection de la nature)</p> <p>Prise en compte des enjeux liés à la qualité de l'air : ventilation, sensibilisation des occupants, choix des matériaux de construction (intégration de solutions techniques de ventilation, sensibilisation des habitants aux bons gestes, approche globale de l'état du logement lors des diagnostics). En ce qui concerne la qualité de l'air intérieur, il conviendra de prendre en compte lors de travaux de réhabilitation énergétique la présence de radon sur le territoire de Loue-Lison.</p> <p>Intégration des enjeux liés au devenir des déchets issus de la rénovation : critère d'éco-conditionnalité des aides, formation des professionnels.</p>

Impact GES	●	● ●	● ● ●
Impacts énergie	●	● ●	● ● ●
Impact qualité de l'air	●	● ●	● ● ●

Numéro de l'action - O1A1-1.1.2





Orientation	1 : Un territoire sobre en énergie	Axe	1 : Instaurer une politique de rénovation énergétique ciblée et qualitative du patrimoine bâti résidentiel	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	
Pilote de l'action	ADIL du Doubs		Facilitateur	
Titre de l'action				
Accompagner la rénovation énergétique des copropriétés				
Description				
Sensibiliser les copropriétés aux enjeux d'une rénovation thermique du bâtiment (mobilisation des copropriétaires, profiter de travaux de ravalement, etc.)				
Nature de l'action				
 <p>Mots clés : rénovation énergétique, copropriétés</p>				
Étapes clés				
<p>CCLL: Actualiser le diagnostic PCAET : nombre de copropriétés du territoire</p> <p>ADIL : Accompagner les propriétaires de logements collectifs</p>				
Partenaires techniques	Communauté de Communes Loue Lison	Partenaires financiers		
Coût estimé	<u>À la charge du partenaire :</u> Coût salarial (à préciser par le partenaire)	Financement possible	Région BFC	
Indicateurs de suivi/réalisation	Nombre de copropriétaires du territoire sensibilisés (ou nombre de logements)			
Indicateurs d'évaluation	<p>Économies d'énergies réalisées : kWh du logement rénové</p> <p>Émissions de GES évitées : CO2e du logement rénové</p>			
Délai de réalisation	2021-2027			

Numéro de l'action - O1A1-1.1.2

Moyen humain alloué	Pilotage : 2 formateurs ADIL sur le Doubs Coordination / suivi : Chargé de mission PCAET, animateur PTRE
Groupe cible	Copropriétés de la CCLL
Points de vigilance	<i>Communication nécessaire auprès de l'ensemble des copropriétaires des avantages de la rénovation énergétique du bâti</i>
Lien avec d'autres actions	1.1.1 Mettre en place et en œuvre la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)
Recommandations de l'EES	<p>Pour toutes les préconisations : formation des animateurs qui auront en charge la définition des outils et moyens et d'accompagner leur mise en oeuvre.</p> <p>Valorisation de produits locaux dans le processus de rénovation (ressources naturelles, déchets de l'industrie), faiblement carboné.</p> <p>Prise en compte des enjeux patrimoniaux, architecturaux et paysagers : mise en place d'un guide/accompagnement du CAUE</p> <p>Prise en compte des enjeux de biodiversité dans le bâti ancien : intervention en dehors des période de reproduction des oiseaux et chiroptères, pose de nichoirs de substitution, préservation des gîtes pour chiroptère (travail en partenariat avec les associations de protection de la nature)</p> <p>Prise en compte des enjeux liés à la qualité de l'air : ventilation, sensibilisation des occupants, choix des matériaux de construction (intégration de solutions techniques de ventilation, sensibilisation des habitants aux bons gestes, approche globale de l'état du logement lors des diagnostics). En ce qui concerne la qualité de l'air intérieur, il conviendra de prendre en compte lors de travaux de réhabilitation énergétique la présence de radon sur le territoire de Loue-Lison.</p> <p>Intégration des enjeux liés au devenir des déchets issus de la rénovation : critère d'éco-conditionnalité des aides, formation des professionnels.</p>

Impact GES	●	● ●	● ● ●
Impacts énergie	●	● ●	● ● ●
Impact qualité de l'air	●	● ●	● ● ●

Numéro de l'action - O1A2-1.2.3

Orientation	1 : Un territoire sobre en énergie	Axe	2 : Engager la collectivité dans une démarche d'exemplarité	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	ACTION PRIORITAIRE 
Pilote de l'action	Communauté de Communes Loue Lison		Facilitateur	
			Co-financeur	
Titre de l'action				
Doter le territoire de moyens d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la gestion de leur patrimoine				
Description				
<p>Les communes peuvent manquer de ressources techniques et de relai sur lesquels d'appuyer dans le cadre de leurs projets de rénovation thermique ou de construction. L'objectif est de développer l'ingénierie d'aide aux communes et de pérenniser cette ingénierie sur le territoire.</p> <p>Cette ingénierie permettra notamment de fournir un accompagnement au montage de dossiers de subventions, réponse à des Appels À Projets (AAP), recensement et diffusion des dispositifs d'aides, aide à la rédaction de marchés publics, etc.</p>				
Nature de l'action				
  		Mots clés : aide aux communes, patrimoine bâti, collectivités		

Numéro de l'action - O1A2-1.2.3

Étapes clés

PHASE 1 - Développer l'ingénierie d'aide aux communes

- Recrutement ou mise à disposition d'un agent dédié au conseil aux communes
- Convention avec un ou plusieurs partenaires présents sur le territoire pour que les communes porteuses de projets de rénovation thermiques bénéficient d'une mission d'AMO : SYDED, Fruitière à Énergies, Département, CAUE

PHASE 2 - Pérenniser cette ingénierie sur le territoire

- Réfléchir au montage financier le plus pertinent et pérenne pour servir aux mieux les communes
- Rechercher les financements adéquats, notamment au travers des CEE
- Proposer aux communes une aide financière pour la réalisation d'une mission d'AMO portée par un partenaire : définir les conditions d'attribution de l'aide (par exemple : performance énergétique minimum à atteindre, passage à l'acte après étude, etc.) et les montants d'aides allouées


Partenaires techniques	SYDED du Doubs SAS Fruitière à Énergies Département du Doubs Région BFC CAUE du Doubs	Partenaires financiers	Région BFC
Coût estimé	<u>A- Coût salarial CCLL</u> 0,5 ETP : poste de conseiller aux communes TOTAL 0,5 ETP dédié : 17 500,00€ / an (base de 35 000,00€ par ETP/an) <u>B- AMO SYDED :</u> <i>À définir en fonction des conditions d'attribution</i>	Financement possible	Subventions/AAP/dispositifs L'affectation d'un conseiller permet d'optimiser les taux d'aides L'usage des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) permet de réduire le coût salarial Le Département du Doubs propose une AMO pour les communes de <3500 habitants et les EPCI de <25000 habitants pour la phase amont d'un projet d'investissement
Indicateurs de suivi/réalisation	Nombre de travaux réalisés par les communes préconisés par le conseiller		

Numéro de l'action - O1A2-1.2.3

Indicateurs d'évaluation	Économies d'énergies réalisées : kWh économisés par les communes Économies financières réalisées : euros économisés par les communes Émissions de GES évitées : CO2e évité
Délai de réalisation	2021 : recrutement d'un conseiller aux communes
Moyen humain alloué	Pilotage : Conseiller aux communes Coordination : Chargé de mission PCAET
Groupe cible	Communes de la CCLL
Points de vigilance	
Lien avec d'autres actions	1.2.4 Munir l'ensemble des collectivités d'un diagnostic complet de leur patrimoine 1.2.5 Rénover le patrimoine public avec une haute performance énergétique
Recommandations de l'EES	Intégration de la question de la qualité de l'air intérieur dans le projet de rénovation (ventilation, ...). Sensibilisation des utilisateurs / occupants aux bonnes pratiques de ventilation, choix des matériaux, des produits ménagers Sensibilisation des collectivités - Mobilisation des guides existants (CAUE) ou création d'un guide ad hoc Intégration du coût d'élimination des déchets

Impact GES	●	● ●	● ● ●
Impacts énergie	●	● ●	● ● ●
Impact qualité de l'air	●	● ●	● ● ●

Numéro de l'action - O1A2-1.2.4





Orientation	1 : Un territoire sobre en énergie	Axe	2 : Engager la collectivité dans une démarche d'exemplarité	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	
Pilote de l'action	SYDED du Doubs		Co-financeur	
Titre de l'action				
Munir l'ensemble des collectivités de la CCLL d'un diagnostic complet de leur patrimoine				
Description				
<p>Les communes du territoire n'ont pas encore toutes fait réaliser un diagnostic de leurs consommations d'énergie liées à leur patrimoine bâti, à l'éclairage public ou encore à leur flotte de véhicules.</p> <p>L'objectif est de doter l'ensemble des communes d'un état de l'existant, ainsi que de préconisations d'actions à mettre en oeuvre pour réduire leurs consommations.</p>				
Nature de l'action				
 <p>Mots clés : diagnostic, ingénierie, patrimoine bâti, éclairage public, collectivités</p>				
Étapes clés				
<p>L'accompagnement proposé par le conseiller aux communes pourra être le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivi de la réalisation du diagnostic - suivi de la restitution des préconisations et échange avec la commune pour établir un plan de mise en oeuvre 				
Partenaires techniques	Communauté de Communes Loue Lison		Partenaires financiers	
Coût estimé	<p>À la charge du partenaire :</p> <p>Coût salarial (à préciser par le partenaire)</p> <p>Coût du diagnostic (à préciser par le partenaire)</p>		Financement possible	Région BFC
Indicateurs de suivi/réalisation	<p>Nombre de diagnostics de l'éclairage public sur la CCLL</p> <p>Ratio : nombre de bâtiments publics pourvus d'un diagnostic énergétique / nombre total de bâtiments publics sur la CCLL</p>			

Numéro de l'action - O1A2-1.2.4

Indicateurs d'évaluation	Économies d'énergies réalisées suite aux travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine public des communes de la CCLL Économies financières réalisées dans le temps par les communes
Délai de réalisation	2021 -2027
Moyen humain alloué	Pilotage : CEP du SYDED Coordination / suivi : Chargé de mission PCAET, conseiller au communes
Groupe cible	Communes de la CCLL
Points de vigilance	<i>Informer/sensibiliser les communes de l'existence de ce mécanisme</i>
Lien avec d'autres actions	1.2.3. Doter le territoire de moyens d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la gestion de leur patrimoine 1.2.5. Rénover le patrimoine public avec une haute performance énergétique
Recommandations de l'EES	

Impact GES	•	• •	• • •
Impacts énergie	•	• •	• • •
Impact qualité de l'air	•	• •	• • •

Numéro de l'action - O1A2-1.2.5

Orientation	1 : Un territoire sobre en énergie	Axe	2 : Engager la collectivité dans une démarche d'exemplarité	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	ACTION PRIORITAIRE 
Pilote de l'action	Communauté de Communes Loue Lison - Communes		Commanditaire	
			Co-financeur	
Titre de l'action				
Rénover le patrimoine public (bâti et éclairage public) à haute performance énergétique				
Description				
<p>A- Rénovation du bâti public : Les projets de rénovation énergétique du patrimoine bâti ou de l'éclairage public des communes et plus largement de la CCLL, doivent comporter un axe fort sur l'amélioration de la performance énergétique visée par les travaux</p> <p>B- Rénovation de l'éclairage public : Rénover l'éclairage public pour réduire la facture énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser le nombre de points lumineux à rénover - Rénover l'éclairage public des communes du territoire 				
Nature de l'action				
  		Mots clés : diagnostic, patrimoine bâti, éclairage public, collectivités		

Numéro de l'action - O1A2-1.2.5

Étapes clés

A- Rénovation du bâti public :

- Accompagner techniquement les communes porteuses de projets à haute performance énergétique
- Proposer une participation financière de la CCLL à la commune pour la réalisation de l'AMO dans les cas où celle-ci est suivie d'un passage à l'acte (action 1.2.3)

B- Rénovation de l'éclairage public :

- Diagnostic à réaliser pour connaître l'état du parc d'éclairage public (action 1.2.4)
- Proposer une participation financière de la CCLL à la commune pour la réalisation de l'AMO dans les cas où celle-ci est suivie d'un passage à l'acte (action 1.2.3)
- Réalisation des travaux de rénovation
- Programmation puissance et abattement


Partenaires techniques	SYDED du Doubs ADEME BFC	Partenaires financiers	Région BFC
Coût estimé	<u>A- Coût salarial</u> Poste de conseiller aux communes (voir action 1.2.3) Poste de chargé de mission PCAET (voir action 1.1.1) <u>B- Subventions à l'AMO</u> Voir action 1.2.3	Financement possible	
Indicateurs de suivi/réalisation	Nombre de projet de rénovation énergétique : patrimoine public / éclairage public		
Indicateurs d'évaluation	kWh économisés suite à ces travaux Émissions de GES évités suite à ces travaux Économies financières réalisées suite à ces travaux		
Délai de réalisation	2021-2050		

Numéro de l'action - O1A2-1.2.5

Moyen humain alloué	Pilotage : conseiller aux communes Coordination : Chargé de mission PCAET
Groupe cible	Communes de la CCLL
Points de vigilance	<i>Anticiper les projets et ne pas attendre une fin de vie d'un équipement pour réaliser des travaux + Démarche à associer à la réflexion sur le fournisseur d'énergie</i>
Lien avec d'autres actions	1.2.4. Munir l'ensemble des collectivités d'un diagnostic complet de leur patrimoine
Recommandations de l'EES	Prise en compte des enjeux liés à la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti pour toute opération liée à l'éclairage et rénovation du bâti.

Impact GES	●	● ●	● ● ●
Impacts énergie	●	● ●	● ● ●
Impact qualité de l'air	●	● ●	● ● ●

Numéro de l'action - O1A2-1.2.6

Orientation	1 : Un territoire sobre en énergie	Axe	2 : Engager la collectivité dans une démarche d'exemplarité	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	
Pilote de l'action	Communauté de Communes Loue Lison - Communes		Commanditaire	
			Co-financeur	
Titre de l'action				
Former les collectivités pour une commande publique responsable				
Description				
<p>Réduire l'empreinte écologique de la collectivité, en l'inscrivant dans une démarche de développement durable</p> <p>Adapter la commande publique : réflexion sur le fournisseur d'énergie, organiser la mutualisation pour l'approvisionnement de certaines ressources, privilégier le bois et les matériaux biosourcés, etc.</p> <p>Changer les pratiques de la commande publique en intégrant systématiquement des critères environnementaux</p>				
Nature de l'action				
			Mots clés : achat, commande publique, collectivités	
Étapes clés				
<p>Cette démarche passe par plusieurs volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cibler les formations et les proposer aux agents qui permettent d'identifier les leviers d'actions permettant de promouvoir une commande publique plus responsable - Proposer une formation annuelle ou bi-annuelle aux agents et élus de la CCLL - Sensibiliser les agents à une commande responsable et promouvoir les cycles de formation mis en place - Sensibiliser les élus à l'introduction de critères éco-responsables dans la commande publique, notamment pour la gestion de l'eau à la parcelle, et pour protection de la biodiversité lors des opérations de rénovation du bâti 				

Numéro de l'action - O1A2-1.2.6





Partenaires techniques	Organismes de formation des professionnels à répondre aux marchés publics : Pôle Énergie, ADEME, CAPEB, etc. Organismes de formations à la commande publique (CNFPT par ex.) Réseau associatif (remontées de projets)	Partenaires financiers	Région BFC
Coût estimé	<u>A- Coût salarial</u> Poste de conseiller aux communes (voir action 1.2.3) <u>B- Formation</u> : Frais de formation des agents - <i>à définir</i> <u>C- Frais de communication</u> : 100,00 € / an	Financement possible	
Indicateurs de suivi/réalisation	Nombre d'agents qui participent à des formations liées à la commande publique plus responsable		
Indicateurs d'évaluation	Nombre de critères environnementaux nouvellement introduits dans les marchés publics		
Délai de réalisation	2022-2027		
Moyen humain alloué	Pilotage : conseiller aux communes Coordination : Chargé de mission PCAET		
Groupe cible	Élus, agents administratifs (services administratifs et comptables, secrétaires de mairie), agents techniques (services, agents communaux), etc.		

Numéro de l'action - O1A2-1.2.6

Points de vigilance	<i>Les critères environnementaux nouvellement introduits dans les marchés doivent faire l'objet d'une diffusion auprès des services de la CCLL et des communes, afin d'acculturer le territoire à cette démarche</i>
Lien avec d'autres actions	
Recommandations de l'EES	Pour le bois : veiller à l'origine des bois, exiger des certifications de sylviculture responsable.

Impact GES	•	• •	• • •
Impacts énergie	•	• •	• • •
Impact qualité de l'air	•	• •	• • •

Numéro de l'action - O2A1-2.1.7

Orientation	2 : Un territoire producteur d'énergies renouvelables	Axe	1 : Développer le bois énergie dans une logique de préservation de la qualité de l'air et de la biodiversité	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	ACTION PRIORITAIRE 
Pilote de l'action	Communauté de Communes Loue Lison - Communes		Commanditaire	
			Co-financeur	
Titre de l'action				
Inciter financièrement l'installation de chaufferies bois dans les projets de rénovation				
Description				
Massifier la conversion vers un mode de chauffage bois par un accompagnement technique et financier des porteurs de projets				
Nature de l'action				
  		Mots clés : bois énergie, chaufferies bois		

Numéro de l'action - O2A1-2.1.7

Étapes clés

PHASE 1 - Réaliser un travail prospectif pour favoriser l'émergence de projets bois-énergie

- Faire un état des lieux des communes avec une chaufferie et un réseau de chaleur (voir avec l'animateur EnR de l'AJENA)
- Prospector sur les pôles de consommation à venir (zones à augmentation démographique ou urbanisation, équipement public en installation, recenser les chaudières amorties et prochainement à changer, etc.)

PHASE 2 - Communiquer sur l'intérêt de la conversion du mode de chauffage

- Communiquer pour inciter les collectivités à calibrer correctement les chaudières pour correspondre aux besoins
- Communiquer pour inciter les collectivités à évaluer le potentiel de développement d'un réseau de chaleur pour correspondre aux besoins
- Communiquer pour inciter les particuliers à changer leur mode de chauffage dans le cadre d'une rénovation ou d'installer un mode de chauffage bois dans le cadre d'une construction

PHASE 3 - Accompagnement technique des porteurs de projets

S'appuyer sur l'accompagnateur PTRE (pour les acteurs privés) et le conseiller aux communes (pour les acteurs publics) pour fournir un conseil aux particuliers entreprenant des travaux de conversion de leur mode de chauffage

PHASE 4 - Accompagner financièrement les porteurs de projets privés dans leur démarche de conversion d'un mode de chauffage à énergie fossile vers un mode de chauffage bois

- Mettre en place les dispositifs d'aide adéquats : **rédaction d'un cahier des charges décrivant le type d'équipement concerné**, conditions d'attribution, montants alloués, objectifs annuels

Partenaires techniques	COFOR du Doubs SYDED du Doubs ADEME BFC AJENA (structure employeuse du conseiller en EnR pour le département du Doubs)	Partenaires financiers	Région BFC
-------------------------------	---	-------------------------------	------------

Numéro de l'action - O2A1-2.1.7

Coût estimé	<p>A- Coût salarial Poste de conseiller aux communes (voir action 1.2.3) Poste d'accompagnateur PTRE (voir action 1.1.1)</p> <p>B- Subvention attribuées par la CCLL => 500 € par chaudière bois installée en remplacement d'un mode de chauffage vétuste En se basant sur une enveloppe annuelle : 10 000,00 €/an</p> <p>C- Frais de communication : 150 € / an</p>	Financement possible	Contrat de territoire P@C du Département du Doubs, destinés aux blocs communaux
Indicateurs de suivi/réalisation			
Indicateurs d'évaluation	Évolution des émissions de GES liées au chauffage sur la CCLL Évolution des émissions de particules fines sur la CCLL		
Délai de réalisation	2021-2050		
Moyen humain alloué	Pilotage : Conseiller aux communes (acteurs publics) et accompagnateur PTRE (acteurs privés) Cordination : Chargé de mission PCAET Appui sur les services de la CCLL : service urbanisme (délivrances des PC), service communication		
Groupe cible	Collectivités, particuliers, entreprises, agriculteurs		
Points de vigilance			
Lien avec d'autres actions			

Numéro de l'action - O2A1-2.1.7

Recommandations de l'EES

Les subventions qui pourraient être accordées pour passer à un mode de chauffage bois doivent être assorties de conditions (éco-conditionnalité) sur les performances environnementales de l'appareil de chauffage.
La mesure pourrait être étendue au changement de systèmes de chauffage lorsqu'ils sont peu performants
Les impacts du changement de mode de chauffage pourraient être suivis dans le cadre du partenariat avec ATMO (fiche 3.1.32 Agir pour préserver la qualité de l'air) et de la mise en place d'un système de surveillance de la qualité de l'air dans un site à enjeux identifié.
Pour l'approvisionnement en bois : ajouter des critères d'éco-conditionnalité sur la provenance du bois et le mode d'exploitation de la forêt
Mettre en place/faire connaître les filières de valorisation des cendres de combustion.

Impact GES	•	• •	• • •
Impacts énergie	•	• •	• • •
Impact qualité de l'air	•	• •	• • •

Numéro de l'action - O2A2-2.2.8

Orientation	2 : Un territoire producteur d'énergies renouvelables	Axe	2 : Déployer l'énergie solaire	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	ACTION
Pilote de l'action	Communauté de Communes Loue Lison		Commanditaire	
			Co-financeur	

ACTION
PRIORITAIRE



Titre de l'action

Inciter techniquement et financièrement l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques

Description

La CCLL a pour objectif un développement massif du solaire (photovoltaïque et thermique) sur son territoire. Cela passe par un accompagnement plus fin des porteurs de projet, pour les inciter à investir dans ces EnR et massifier ces solutions sur le territoire. Outre l'accompagnement des porteurs de projet, la CCLL souhaite développer des outils favorables au développement des panneaux solaires. Il s'agit notamment de proposer un outil d'aide à la décision pour l'installation de panneaux solaires, d'identifier les zones propices au déploiement du solaire (toitures, sols, en ombrières, etc.), et d'intégrer le coût de raccordement à ENEDIS dans leur plan de financement d'un projet.

Nature de l'action



Mots clés : panneaux solaires, photovoltaïque, thermique

Numéro de l'action - O2A2-2.2.8

Étapes clés

PHASE 1 - Réaliser un travail prospectif et développer des outils d'aide à la décision :

- Études de préféabilité : possibilité de faire réaliser ces études par le conseiller en énergie renouvelable
- Identifier les surfaces favorables à l'installation de panneaux et intégrer des prescriptions dans les documents d'urbanisme
- Faire monter le territoire en compétence sur l'expertise en termes d'énergie solaire : formation, convention avec des structures expertes (type Fruitière à Énergies)
- Travailler en collaboration avec les acteurs du territoire et valoriser les compétences locales

PHASE 2 - Communiquer sur l'intérêt de l'installation d'un équipement de production d'énergie solaire

- Communiquer pour inciter les collectivités et les particuliers à opter pour l'installation de panneaux solaire afin de répondre à une partie de leurs besoins énergétiques
- Établir une relation de confiance avec les usagers par une communication vers des relais experts et fiables
- Communiquer en amont sur la possibilité de financements participatifs
- Intégrer les financements participatifs dans les projets de panneaux solaires

PHASE 3 - Accompagner les porteurs de projets : aider l'installation de panneaux solaires et photovoltaïques sur les bâtiments à vocation économique existants :

- Identification des projets potentiels de développement de l'énergie solaire sur les toitures
- Accompagnement financier des porteurs de projet dans leur démarche d'installation solaire

PHASE 4 - Anticiper les besoins, notamment la mise en réseau

Partenaires techniques	AJENA SYDED du Doubs Porteurs de projets privés et publics CCI du Doubs	Partenaires financiers	Région BFC
------------------------	--	------------------------	------------

Numéro de l'action - O2A2-2.2.8




Coût estimé	<p>A- Coût salarial Poste de conseiller aux communes (voir action 1.2.3) Poste d'accompagnateur PTRE (voir action 1.1.1) + support du chargé de développement économique (voir action 3.4.20)</p> <p>B- Subvention attribuées par la CCLL => 500 € par équipement solaire thermique ou photovoltaïque installé en remplacement d'un mode de chauffage vétuste</p> <p>En se basant sur une enveloppe annuelle : 10 000,00 €/an</p> <p>C- Frais de communication : 150 € / an</p>	Financement possible	<p>Contrat de territoire P@C du Département du Doubs, destinés aux blocs communaux, et sous réserve de s'inscrire dans un projet d'auto-consommation</p> <p>AMO ADEME pour le financement participatif (à solliciter très en amont)</p>
Indicateurs de suivi/réalisation	Nombre de projet solaire accompagné par la CCLL		
Indicateurs d'évaluation	Nombre de kWh solaire produit sur des dispositifs qui ont fait l'objet d'un accompagnement de la CCLL		
Délai de réalisation	2021-2050		
Moyen humain alloué	Pilotage : Conseiller aux communes (acteurs publics), chargé de mission développement économique (acteurs publics) et accompagnateur PTRE (acteurs privés)		
Groupe cible	Communes, citoyens, entreprises, agriculteurs		
Points de vigilance			
Lien avec d'autres actions			

Numéro de l'action - O2A2-2.2.8

Recommandations de l'EES	<p>L'action privilégie les espaces déjà artificialisés et les toitures (pas de PV au sol)</p> <p>Lorsque la production électrique renouvelable n'est pas destinée à l'autoconsommation il conviendra de s'assurer que la réinjection dans le réseau ne pose pas de problème au réseau moyenne tension.</p> <p>Mise en place d'un guide pour l'installation du photo-voltaïque sur le bâti ancien. Définition dans les documents d'urbanisme de règles différenciées d'implantation suivant les secteurs. Repérage des sites paysagers et patrimoniaux sensibles aux projets photo-voltaïque.</p> <p>Possibilité de combiner toitures végétalisées et PV pour une meilleure gestion des eaux pluviales.</p> <p>En partenariat avec d'autres communautés de communes et le Département, anticiper la collecte et le recyclage des panneaux solaires afin de réduire leur impact en fin de vie et favoriser le recyclage des composants.</p>
---------------------------------	---

Impact GES	●	● ●	● ● ●
Impacts énergie	●	● ●	● ● ●
Impact qualité de l'air	●	● ●	● ● ●

Numéro de l'action - O2A3-2.3.9

Orientation	2 : Un territoire producteur d'énergies renouvelables	Axe	3 : Faire émerger un projet éolien et favoriser le développement de l'éolien domestique	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	
Pilote de l'action	Communauté de Communes Loue Lison		Commanditaire	
			Co-financeur	
Titre de l'action				
Évaluer la faisabilité du déploiement de l'éolien à horizon 2050				
Description				
<p>Lors de l'élaboration de la stratégie, les participants aux ateliers se sont majoritairement déclarés en faveur du développement d'un projet éolien à horizon 2050. Ce type de projet nécessite une forte acceptation et mobilisation au niveau local. Pour ne pas brûler les étapes, il s'agit déjà de doter le territoire d'outils permettant d'évaluer la faisabilité d'un projet éolien, de travailler à l'acceptabilité sociale d'un projet éolien (grand public, acteurs agricoles, acteurs économiques, associations). En outre, il est nécessaire sur ce type de projet de faire adhérer le territoire (société civile) à une entreprise de participation citoyenne pour une mise en mouvement du territoire, ceci afin de favoriser l'acceptation et l'appropriation du projet par la prise de participation financière.</p> <p>L'étude menée portera une attention particulière aux enjeux environnementaux d'une part et aux enjeux de préservation du patrimoine paysager d'autre part. Cette seconde partie se fera en accord avec les préconisations des Architectes des Bâtiments de France.</p>				
Nature de l'action				
  		Mots clés : éolien, énergies renouvelables		

Numéro de l'action - O2A3-2.3.9

Étapes clés

PHASE A- Prendre la compétence "développement éolien" au sein de la CCLL : prendre la compétence pour être légitime pour mener une étude à l'échelle de la CCLL

PHASE B- Identifier les potentiels

- S'appuyer sur les productions de données déjà existantes (ATMO, DREAL, LPO, etc.)
- Recruter un bureau d'études pour travailler sur la faisabilité d'un projet sur les zones non exclues

PHASE C- Faire adhérer le territoire au projet

- Réfléchir à un outil de participation citoyenne adapté au territoire pour une mise en mouvement (financement participatif, création d'une centrale villageoise, etc.)
- Informer les élus et les citoyens sur les enjeux de l'éolien et les écueils à éviter pour une bonne réussite du projet : organisation de réunions d'informations, affichage, plateforme d'échange pour intégrer les citoyens en amont et développer l'acceptabilité du projet, concertation citoyenne tout au long du projet
- Identifier l'impact global pour le territoire et pas seulement la ou les communes concernées, apporter des éléments sur les retombés économiques d'un projet éolien pour le territoire
- Garantir la transparence sur l'avancement de l'étude et du projet par une information des citoyens (affichage, bulletins municipaux, site internet dédié, etc.)

Partenaires techniques	SAS Fruitière à Énergie Communes Habitants	ATMO BFC État (DDT, DREAL, DRAC...)	Partenaires financiers	Région BFC
Coût estimé	<u>A- Coût salarial</u> Poste de chargé de mission PCAET (voir action 1.1.1) <u>B- Étude de faisabilité de développement éolien</u> <i>Estimation à 50 000€ - A affiner</i> <u>C- Coût d'une campagne de communication : 1 000,00 € / an</u>		Financement possible	Une partie des coûts est pris en charge par le bureau d'études en charge du projet éolien

Numéro de l'action - O2A3-2.3.9

Indicateurs de suivi/réalisation	Réalisation ou non d'une étude de faisabilité sur le territoire de la CCLL ? Intervention d'un BE spécialisé développement projet éolien ? Mise en place d'une concertation locale sur cette question ?
Indicateurs d'évaluation	
Délai de réalisation	2021-2050 L'étude de faisabilité devra cependant être engagée à moyen terme (2024-2026), notamment pour répondre aux enjeux de la SNBC
Moyen humain alloué	Pilotage : Chargé de mission PCAET Appui sur les services de la CCLL : service urbanisme (délivrances des PC), service communication
Groupe cible	Communes, citoyens, agriculteurs
Points de vigilance	<i>L'adhésion des communes et du grand public au projet est un point clé dans le développement d'un projet éolien, la communication est un élément essentiel du projet.</i>
Lien avec d'autres actions	
Recommandations de l'EES	Les projets ne pourront être mis en oeuvre qu'après une concertation avec la profession agricole. Les enjeux environnementaux identifiés dans l'EIE du PCAET permettent d'exclure <i>a priori</i> certaines zones de développement pour un projet éolien. Les secteurs potentiels restant devront faire l'objet d'une étude plus poussée sur les enjeux environnementaux afférant aux sites (étude 4 saisons), les enjeux de nuisances sonores, l'impact sur les paysages, l'analyse des incidences sur la biodiversité et la recherche du moindre impact, les études de dangers (risques naturels et ICPE) et devront tenir compte des périmètres de protection rapprochés des captages d'eau potable. En outre, les populations riveraines devront être associés pour favoriser l'acceptabilité du projet.

Impact GES	●	● ●	● ● ●
Impacts énergie	●	● ●	● ● ●
Impact qualité de l'air	●	● ●	● ● ●

Numéro de l'action - O2A4-2.4.10

Orientation	2 : Un territoire producteur d'énergies renouvelables	Axe	4 : Maîtriser le développement de certaines énergies renouvelables	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	
Pilote de l'action	Communauté de Communes Loue Lison			
Titre de l'action				

Accompagner un développement modéré de la méthanisation sur le territoire

Description

Lors de l'élaboration de la stratégie, les participants aux ateliers ont souhaité modérer le développement de certaines EnR, dont la méthanisation, afin d'éviter des impacts environnementaux trop forts dans un contexte territorial karstique favorable à la diffusion rapide des polluants vers les milieux naturels. L'objectif est donc de maintenir une veille active sur le territoire afin de connaître les projets en cours et à venir de déploiement de la méthanisation, sans les encourager.

Nature de l'action



Mots clés : méthanisation, énergies renouvelables

Étapes clés

PHASE A- Assurer une veille technologique et réglementaire

- Suivre les différents projets de méthanisation qui pourraient se développer sur le territoire
- Suivre les évolutions techniques de la gestion des digestats de la méthanisation

PHASE B- Généralisation du tri des biodéchets à la source est prévue d'ici 2025 pour tous les producteurs de déchets en France

La CCLL devra définir des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire. La méthanisation est une source de valorisation de ces biodéchets.

Numéro de l'action - O2A4-2.4.10

Partenaires techniques	Partenaires agricoles État SAS Fruitière à Énergie SYBERT	Partenaires financiers	
Coût estimé	<u>A- Coût salarial</u> Poste de chargé de mission PCAET (voir action 1.1.1)	Financement possible	Région BFC
Indicateurs de suivi/réalisation	Nombre de projets de méthanisation en réflexion ou à l'étude sur le territoire		
Indicateurs d'évaluation	Évolution du nombre de kWh produits par la méthanisation sur le territoire		
Délai de réalisation	2021-2050		
Moyen humain alloué	Pilotage : Chargé de mission PCAET Appui sur les services de la CCLL : service urbanisme (délivrances des PC), service communication		
Groupe cible	Agriculteurs		
Points de vigilance			
Lien avec d'autres actions	2.4.11 Accompagner un développement modéré de la production hydroélectrique sur le territoire		
Recommandations de l'EES	Une étude comparative des impacts sur la ressource en eau entre les solutions actuelles de traitement des effluents d'élevage et les solutions de compostage et de méthanisation devra être réalisée pour rechercher le moindre impact. Les projets élaborés dans le cadre de cette action pourront faire l'objet d'un retour d'expérience.		

Impact GES	●	● ●	● ● ●
Impacts énergie	●	● ●	● ● ●
Impact qualité de l'air	●	● ●	● ● ●

Numéro de l'action - O2A4-2.4.11





Orientation	2 : Un territoire producteur d'énergies renouvelables	Axe	4 : Maitriser le développement de certaines énergies renouvelables	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	
Pilote de l'action	Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue			
Titre de l'action				
Accompagner un développement modéré de la production hydroélectrique sur le territoire				
Description				
Les cours d'eau de la CCLL sont soumis à de fortes pressions. Les changements climatiques à venir vont fortement modifier les débits d'étiage, ce qui va rendre d'autant plus difficile le développement de l'hydraulique. La stratégie de la CCLL est donc de maitriser le développement de cette énergie sur le territoire en réalisant une étude de faisabilité pour la rénovation d'un seuil existant. Il n'est pas prévu d'autres actions.				
Nature de l'action				
 Mots clés : hydroélectricité, énergies renouvelables				
Étapes en cours				
<p>Études de faisabilité en cours.</p> <p>Plusieurs scénarii étudiés à ce jour, un scénario se distingue plus particulièrement</p> <p>Enjeu de la mobilisation citoyenne pour l'acceptabilité du projet</p>				
Étapes clés				
<p>Des études de faisabilité sont en cours. Plusieurs scénarios sont étudiés à ce jour, dont un scénario se distingue plus particulièrement. Il s'agit également de mobiliser les citoyens intéressés autour de ce projet pour une meilleure acceptabilité du projet.</p> <p>Une étude plus approfondie sur les potentiels hydroélectriques des cours d'eau et d'équipement des ouvrages existants pourrait être envisagée.</p>				

Numéro de l'action - O2A4-2.4.11

Partenaires techniques	Mairie de Quingey Département du Doubs ISL Ingénierie DDT du Doubs (Police de l'eau) Agence Française pour la Biodiversité Fédération de la pêche du Doubs	ADEME BFC ADERA DRAC CCLL DREAL BFC EMNE	Partenaires financiers	
Coût estimé	À la charge du partenaire : Coût salarial (à préciser par le partenaire) Étude de faisabilité (à préciser par le partenaire) Coût des travaux (à préciser par le partenaire)		Financement possible	ACTION PRIORITAIRE
Indicateurs de suivi/réalisation	Rénovation ou non du seuil de Quingey à des fins de production hydroélectrique Autres projets de rénovation de seuils sur la CCLL			
Indicateurs d'évaluation	Évolution du nombre de kWh produits par l'hydroélectricité sur le territoire			
Délai de réalisation	2021-2026			
Moyen humain alloué	Moyens partenaires Coordination / suivi : Chargé de mission PCAET			
Groupe cible	Collectivités, citoyens			
Points de vigilance				
Lien avec d'autres actions	2.4.10 Accompagner un développement modéré de la méthanisation sur le territoire			
Recommandations de l'EES	Le développement d'un tel projet doit se faire dans le respect des enjeux environnementaux liés au cours d'eau : préservation de la continuité écologique, sédimentaire, etc. La faisabilité du projet devra intégrer les enjeux de maîtrise des risques d'inondation.			

Impact GES	●	● ●	● ● ●
Impacts énergie	●	● ●	● ● ●
Impact qualité de l'air	●	● ●	● ● ●

Numéro de l'action - O3A1-3.1.12

Orientation	3 : Un territoire attractif qui anticipe les effets du changement climatique	Axe	1 : Encourager l'adaptation du secteur agricole et forestier face aux changements climatiques à venir ainsi que les bonnes pratiques	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	ACTION PRIORITAIRE 
Pilote de l'action	Communauté de Communes Loue Lison - Chambre d'agriculture		Porteur	
			Financeur	
Titre de l'action				
Accompagner techniquement et financièrement les porteurs de projets agricoles dans la réalisation de diagnostics des exploitations				
Description				
<p>Le territoire souhaite favoriser la conversion progressive de son agriculture vers un modèle plus durable, générant moins d'impact sur l'environnement, et notamment sur la ressource en eau.</p> <p>Les diagnostics réalisés par exploitation ne comportent pas d'éléments sur la consommation d'eau, la séquestration du carbone ou la qualité de l'air. Il est proposé de travailler en partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour intégrer les thématiques carbone, eau et qualité de l'air dans le nouveau programme Agrilean, de réaliser des études sur la qualité des eaux et l'infiltration des sols, de réaliser des plans d'épandage et des diagnostics énergétiques sur les exploitations agricoles. Les diagnostics d'exploitations sont subventionnés dans le cadre de projet d'investissement, mais pas en dehors. L'objectif est d'inciter les agriculteurs à entamer la démarche de réflexion en les soutenant sur la dépense du diagnostic</p>				
Nature de l'action				
  		Mots clés : agriculture biologique, transition, séquestration carbone		

Numéro de l'action - O3A1-3.1.12

Étapes clés

A- Aides financières de la Communauté de Communes aux agriculteurs (Communauté de communes Loue Lison)

- Organiser avec les partenaires des réunions d'informations (SMHDHL, DDT, Chambre d'Agriculture) ou diffuser plus largement l'information sur les aides disponibles
- Étudier l'intérêt et la possibilité juridique d'apporter une aide complémentaire aux agriculteurs qui s'engagent dans des démarches de transition
- Subventions envisageables : appui sur des dépenses isolées non finançables par le PDR et les partenaires pour des projets innovants ou exemplaires du territoire :
=> communication initiale
=> auto réhabilitation
- Établir un relais avec la Chambre d'Agriculture pour réorienter les porteurs en installation vers ses services
- Identification dans le cadre de l'élaboration du SCOT des exploitants agricoles souhaitant s'installer en diversification, relais avec les partenaires concernés pour faciliter la recherche de terres lors de leur installation.

B- Intégrer l'empreinte carbone (séquestration du carbone, émissions GES), la consommation d'eau et la qualité de l'air dans les diagnostics exploitation par exploitation (Chambre d'Agriculture)

- Débloquer des aides pour la réalisation de diagnostics ou d'audits hors projets sur la base d'appels à projet
- Programme Agrilean : programme basé sur le volontariat (mais pas de financement), payant pour les agriculteurs, ayant pour objectif d'aider les agriculteurs suivis à améliorer leur système pour tendre vers un équilibre social - environnemental - économique
- Proposer des ajouts de critères de diagnostic sur les thématiques suivantes :
=> Études de la qualité des eaux et l'infiltration des sols : programmes d'études sur des bassins précis pour mesurer l'évolution de la qualité des eaux suite à l'évolution des pratiques agricoles.
=> Diagnostics énergétiques sur les exploitations agricoles : prestation de diagnostic payante de la Chambre d'Agriculture à destination des agriculteurs qui ont un projet d'investissement lié aux économies d'énergie

Numéro de l'action - O3A1-3.1.12




Partenaires techniques	DDT du Doubs Associations Franche Comté Active / BGE CERFrance Chambre d'Agriculture SMHDHL (Natura 2000) GAL (LEADER)	Région BFC FEADER Syndicats agricoles CIGC	Partenaires financiers Région BFC
Coût estimé	<p><u>A- Coût salarial</u> Poste de chargé de mission PCAET (voir action 1.1.1)</p> <p><u>B- Subvention à la réalisation du diagnostic attribuée par la CCLL</u> - Diagnostic : env. 1000 € - Prise en charge à 50% par la CCLL : 500€ par agriculteur. - Sur appel à projet pour financer 20 agriculteurs / an : Subvention : Enveloppe budgétaire estimative de 10 000 € / an</p> <p><u>C- Coût d'une campagne de communication : 100,00 € / an</u></p>	Financement possible	Département du Doubs pour les plans d'épandage Prise en charge des diagnostics énergétiques pour la rénovation ou la construction d'un bâtiment dans le cadre du PDR régional Réseau agriculture durable met à disposition des diagnostics de durabilité
Indicateurs de suivi/réalisation	Mise en place d'une subvention pour les agriculteurs se convertissant vers l'agriculture biologique ou souhaitant s'installer en bio ? Nombre de diagnostic énergétique réalisés Évolution du programme Agrilean : prend il en compte des critères GES, eau ou énergie ?		
Indicateurs d'évaluation	Nombre de jeunes agriculteurs qui s'installent en bio Nombre d'agriculteurs qui se convertissent au bio		
Délai de réalisation	2022-2027		
Moyen humain alloué	Pilotage : Chargé de mission développement économique, Animation LEADER Coordination : chargé de mission PCAET		

Numéro de l'action - O3A1-3.1.12

Groupe cible	Agriculteurs
Points de vigilance	<p>En droit communautaire, les aides aux agriculteurs rentrent dans le cadre des aides d'État, et devront ainsi respecter la réglementation européenne en la matière.</p> <p>Une aide d'État, pour être légale, doit obligatoirement être rattachée à un des 3 régimes prévus, soit la notification, l'exemption ou le régime dit de minimis agricole.</p> <p>La notification et l'exemption doivent être demandées à la Commission européenne avant leur octroi.</p> <p>Dans les cas d'aides de faible montant, ce qui sera probablement le cas dans le cadre du PCAET, l'aide directe de la CCLL peut relever de la catégorie de minimis agricole, qui n'est pas susceptible de fausser la concurrence.</p> <p>Ce régime, qui autorise ainsi ces aides de faible montant, nécessite de respecter un certain formalisme (délibération et formulaire d'attribution), ainsi que certaines conditions. On peut citer un montant maximal de 15 000 € par entreprise sur 3 années glissantes, l'interdiction d'accorder une aide aux entreprises en difficulté.</p>
Lien avec d'autres actions	
Recommandations de l'EES	<p>L'action pourra porter, en plus d'un diagnostic, sur la proposition d'actions adaptées à chaque exploitation, en concertation avec l'exploitant.</p> <p>La faisabilité des projets devra intégrer la maîtrise des risques d'inondation, ainsi que des mesures d'adaptation au changement climatique.</p>

Impact GES	●	●●	●●●
Impacts énergie	●	●●	●●●
Impact qualité de l'air	●	●●	●●●
Séquestration carbone	●	●●	●●●

Numéro de l'action - O3A1-3.1.13

Orientation	3 : Un territoire attractif qui anticipe les effets du changement climatique	Axe	1 : Encourager l'adaptation du secteur agricole et forestier face aux changements climatiques à venir ainsi que les bonnes pratiques	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	ACTION PRIORITAIRE 
Pilote de l'action	Chambre d'Agriculture - ONF - CRPF - COFOR			
Titre de l'action				
<h3>Accompagner et soutenir la diversification agricole/sylvicole</h3>				
Description				
Dans un contexte de changement climatique, le territoire se positionne pour adapter ses cultures, les diversifier afin qu'elles soient déjà compatibles avec les changements à venir.				
Nature de l'action				
  Mots clés : agriculture, sylviculture, adaptation, transition écologique, séquestration carbone				
Étapes clés				
<p>Réaliser un travail de veille sur les initiatives en diversification des autres territoires : suivre des exemples d'autres territoires sur ce que les uns et les autres peuvent faire en termes de diversification (Jura, pépinière d'entreprise à Besançon, communauté de communes des Vosges Saônoises)</p> <p>Faire le lien avec le CERD (centre d'études et de recherches sur la diversification) de Dijon, la Chambre d'agriculture régionale et l'INRA de Dijon.</p> <p>A- Rechercher de nouvelles cultures et associations de cultures susceptibles de s'adapter au changement climatique : programme de recherche appliquée</p> <p>B- Rechercher de nouvelles essences forestières : appui sur les stations expérimentales de l'ONF, sur les données CRPF issues d'expérimentations locales sur des forêts privées (Douglas, Mélèze, etc.) et sur les expérimentations bourguignonnes, en particulier dans le Morvan, puis expérimentation en sylviculture pour trouver des espèces qui s'adapteront au changement climatique : migration assistée, mélange d'essences. Des forêts plutôt bien portantes, mais des problèmes pour trouver des solutions alternatives (on ne sait pas à quoi s'attendre)</p>				


Numéro de l'action - O3A1-3.1.13

Partenaires techniques	Chambre d'Agriculture INRA COFOR du Doubs Communauté de Communes Loue Lison	ONF CRPF CERD	Partenaires financiers	
Coût estimé	À la charge du partenaire : Coût salarial (à préciser par le partenaire) Étude de faisabilité (à préciser par le partenaire) Coût des travaux (à préciser par le partenaire)		Financement possible	Région BFC
Indicateurs de suivi/réalisation	Introduction de nouvelles essences / cultures sur le territoire			
Indicateurs d'évaluation	Surfaces (ha) de nouvelles essences / cultures sur le territoire			
Délai de réalisation	2021-2050			
Moyen humain alloué	Pilotage : Animation LEADER Coordination : chargé de mission PCAET			
Groupe cible	Agriculteurs / sylviculteurs			
Points de vigilance	<p>En droit communautaire, les aides aux agriculteurs rentrent dans le cadre des aides d'État, et devront ainsi respecter la réglementation européenne en la matière.</p> <p>Une aide d'État, pour être légale, doit obligatoirement être rattachée à un des 3 régimes prévus, soit la notification, l'exemption ou le régime dit de minimis agricole.</p> <p>La notification et l'exemption doivent être demandées à la Commission européenne avant leur octroi.</p> <p>Dans les cas d'aides de faible montant, ce qui sera probablement le cas dans le cadre du PCAET, l'aide directe de la CCLL peut relever de la catégorie de minimis agricole, qui n'est pas susceptible de fausser la concurrence.</p> <p>Ce régime, qui autorise ainsi ces aides de faible montant, nécessite de respecter un certain formalisme (délibération et formulaire d'attribution), ainsi que certaines conditions. On peut citer un montant maximal de 15 000 € par entreprise sur 3 années glissantes, l'interdiction d'accorder une aide aux entreprises en difficulté.</p>			
Lien avec d'autres actions				

Numéro de l'action - O3A1-3.1.13

Recommandations de l'EES	<p>Le recours à des espèces exotiques doit être limité drastiquement dans les massifs forestiers.</p> <p>Les enjeux de mutation agricole seront à intégrer dans le projet de recherche, au même titre que les impacts de la modification des pratiques agricoles et sylvicoles sur la faune et la flore.</p>
--------------------------	--

Impact GES	•	• •	• • •
Impacts énergie	•	• •	• • •
Impact qualité de l'air	•	• •	• • •


Numéro de l'action - O3A1-3.1.14			
Orientation	3 : Un territoire attractif qui anticipe les effets du changement climatique	Axe	1 : Encourager l'adaptation du secteur agricole et forestier face aux changements climatiques à venir ainsi que les bonnes pratiques
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes
Pilote de l'action	Propriétaires publics et privés - Chambre d'Agriculture GER - SAFER		
Titre de l'action			
Agir sur la conversion du foncier agricole dédié à l'agroécologie			
Description			
Favoriser la conversion du foncier agricole vers une utilisation destinée à une agriculture biologique.			
Nature de l'action			
 <p>Mots clés : agriculture, transition écologique, séquestration carbone</p>			
Étapes clés			
<p>Rechercher et mobiliser les dispositifs existants portés par les partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conventions avec la SAFER pour accompagner les installations en diversifications (foncier) - conventions avec la chambre d'agriculture (foncier, diversification, environnement) <p>Développer un dispositif foncier pour faciliter l'installation des agriculteurs en diversification, en tenant compte du Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles</p>			
Partenaires techniques	DDT du Doubs Chambre d'Agriculture SAFER Collectivités, dont Communauté de Communes Loue Lison	Partenaires financiers	

Numéro de l'action - O3A1-3.1.14

Coût estimé	À la charge du partenaire : Coût salarial (à préciser par le partenaire) Étude de faisabilité (à préciser par le partenaire)	Financement possible	Région BFC
Indicateurs de suivi/réalisation			
Indicateurs d'évaluation	Surface de terrains agricoles (ha) qui passent vers des pratiques plus durables		
Délai de réalisation	2021-2050		
Moyen humain alloué	Pilotage : Animation LEADER, Chargé de mission développement économique Coordination : chargé de mission PCAET		
Groupe cible	Agriculteurs		
Points de vigilance			
Lien avec d'autres actions	O3A1-3.1.13 Accompagner et soutenir la diversification agricole/sylvicole		
Recommandations de l'EES			

Impact GES	●	● ●	● ● ●
Impacts énergie	●	● ●	● ● ●
Impact qualité de l'air	●	● ●	● ● ●
Séquestration carbone	●	● ●	● ● ●


Numéro de l'action - O3A2-3.2.15

Orientation	3 : Un territoire attractif qui anticipe les effets du changement climatique	Axe	2 : Restaurer et préserver la biodiversité, les ressources naturelles, les paysages, dont la Loue, le Lison et la ressource en eau	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	
Pilote de l'action	Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue			
Titre de l'action				
Restaurer et préserver les continuités écologiques et les zones humides				
Description				
Les zones humides fournissent des bénéfices importants pour le territoire : épuration de l'eau, atténuation des crues, soutien d'étiage, etc. Outre les zones humides, cette action vise à restaurer les continuités écologiques du territoire afin de favoriser le déplacement des espèces.				
Nature de l'action				
		Mots clés : zones humides, corridors écologiques, séquestration carbone		
Étapes clés				
<p>Mener des chantiers de restauration des continuités écologiques et de restauration des zones humides</p> <p>Compléter l'inventaire des zones humides sur le territoire</p> <p>Mutualiser les connaissances avec les inventaires pour la TVB (en cours)</p> <p>Assurer la sensibilisation et une bonne communication sur les enjeux de préservation des continuités écologiques à destination des élus et des agents des collectivités, des habitants et des agriculteurs : réunion d'information, réalisation de plaquette, affichage, information dans les bulletins</p>				

Numéro de l'action - O3A2-3.2.15

Partenaires techniques	Agence de l'eau Département du Doubs ARS Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue	Partenaires financiers	
Coût estimé	À la charge du partenaire : Coût salarial (à préciser par le partenaire) Étude d'inventaire (à préciser par le partenaire) Coût des travaux (à préciser par le partenaire)	Financement possible	Région BFC
Indicateurs de suivi/réalisation	Nombre de chantiers de restauration des corridors écologiques		
Indicateurs d'évaluation	Surfaces de ZH (ha) supplémentaires identifiées Surfaces de ZH (ha) dégradées et restaurées		
Délai de réalisation	2021-2026		
Moyen humain alloué	Moyens partenaires Coordination / suivi : Chargé de mission PCAET		
Groupe cible	Collectivités		
Points de vigilance			
Lien avec d'autres actions	O3A2-3.2.16 Connaître et préserver la ressource en eau du territoire		
Recommandations de l'EES			

Impact GES	●	● ●	● ● ●
Impacts énergie	●	● ●	● ● ●
Impact qualité de l'air	●	● ●	● ● ●
Séquestration carbone	●	● ●	● ● ●





Numéro de l'action - O3A2-3.2.16				
Orientation	3 : Un territoire attractif qui anticipe les effets du changement climatique	Axe	2 : Restaurer et préserver la biodiversité, les ressources naturelles, les paysages, dont la Loue, le Lison et la ressource en eau	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	
Pilote de l'action	CLE - Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue - Syndicats d'eau			
Titre de l'action				
Connaître et préserver la ressource en eau du territoire				
Description				
L'eau assure de nombreux services : ressource première (vitale, énergétique, etc.), touristique, élément de la qualité du cadre de vie, support de biodiversité et de fonctions écologiques (continuités écologiques aquatiques, etc.). Afin de la préserver au mieux dans un contexte de raréfaction lié au changement climatique, il est nécessaire de bien connaître cette ressource sur le territoire.				
Nature de l'action				
 Mots clés : eau potable, contrat de rivière, séquestration carbone				
Étapes clés				
<p>Recenser et compiler les informations sur la production, le transport et la distribution de l'eau.</p> <p>Réalisation et mise en œuvre d'un contrat de rivière</p> <p>Mettre en œuvre des actions du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable : mise en œuvre des actions relatives à la distribution et à la préservation de la ressource en eau</p>				
Partenaires techniques	Agence de l'eau Département du Doubs ARS Syndicat Miste Haut-Doubs Haute-Loue	Partenaires financiers		

Numéro de l'action - O3A2-3.2.16

Coût estimé	À la charge du partenaire : Coût salarial (à préciser par le partenaire) Coût des travaux (à préciser par le partenaire)	Financement possible	Région BFC
Indicateurs de suivi/réalisation	Mise en œuvre d'un contrat de rivière : oui/non ? Mise en œuvre d'un Schéma départemental d'alimentation en eau potable : oui/non ?		
Indicateurs d'évaluation	Évolution qualitative et quantitative des cours d'eau du territoire : évolution sur la Loue et Le Lison Évolution qualitative et quantitative des eaux souterraines		
Délai de réalisation	2021-2026		
Moyen humain alloué	Moyens partenaires Coordination / suivi : Chargé de mission PCAET		
Groupe cible	Collectivités, citoyens, agriculteurs, associations		
Points de vigilance			
Lien avec d'autres actions	O3A2-3.2.15 Restaurer les continuités écologiques et les zones humides O3A2-3.2.17 Inciter aux économies d'eau et développer des solutions de stockage de l'eau		
Recommandations de l'EES	Le changement climatique impacte déjà fortement la ressource en eau sur le territoire, ressource en eau qui est fortement dégradée. Les impacts à venir sont d'autant plus forts. Cette action est à mettre en œuvre rapidement, dans un objectif d'amélioration de la qualité des cours d'eau. Les effets sur la biodiversité seront étudiés dans le cadre des études réglementaires réglementaires préalables à la remise en service des captages.		

Impact GES	●	● ●	● ● ●
Impacts énergie	●	● ●	● ● ●
Impact qualité de l'air	●	● ●	● ● ●
Séquestration carbone	●	● ●	● ● ●

Numéro de l'action - O3A2-3.2.17

Orientation	3 : Un territoire attractif qui anticipe les effets du changement climatique	Axe	2 : Restaurer et préserver la biodiversité, les ressources naturelles, les paysages, dont la Loue, le Lison et la ressource en eau	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	ACTION PRIORITAIRE 
Pilote de l'action	Communauté de Communes Loue Lison - Chambre d'agriculture - SMHDHL - DDT			
Titre de l'action				
Inciter financièrement l'installation d'équipements favorisant les économies et le stockage de l'eau				
Description				
<p>Les impacts à venir sur la ressource en eau du territoire sont nombreux, notamment en lien avec le changement climatique : raréfaction de la ressource, dégradation de la qualité, etc. Des incidences qui auront des répercussions fortes sur l'accès à l'eau dans les années à venir. Cette action cherche à réduire les consommations d'eau sur le territoire, pour économiser la ressource et mettre en place un cercle plus vertueux d'utilisation de la ressource.</p>				
Nature de l'action				
  		Mots clés : eau potable, contrat de rivière, séquestration carbone		

Numéro de l'action - O3A2-3.2.17

Étapes clés

Étapes portées par la CCLL : subvention à l'achat accordée sur présentation de la facture

- Mettre en place des aides à l'achat de kits d'économie d'eau (définition des conditions d'attribution de la subvention) et mise en oeuvre du système de subvention
- Mettre en place des aides aux moyens de stockage auprès des associations et des entreprises (définition des conditions d'attribution de la subvention) et mise en oeuvre du système de subvention

Étapes portées par la CCLL : exemplarité de la collectivité

Mettre en place des dispositifs de récupération et de stockage sur certains bâtiments publics à des fins d'arrosage des espaces verts limitrophes

Étape portée par la Chambre d'Agriculture :

Mettre en place un plan d'abreuvement dans les exploitations et recenser et remettre en exploitation les captages abandonnés

Étape portée par le Syndicat Mixte Haut-Doubs-Haute-Loue :

Mettre en place un groupe de travail pour faire émerger des projets et pouvoir aborder le sujet de l'amont à l'aval de manière transversale sans être arrêté par la question des compétences

Étape portée par la DDT :

Mettre en place des aides à l'acquisition de citernes dans les bâtiments d'élevage

Partenaires techniques	Chambre d'Agriculture Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue Département du Doubs Syndicats des Eaux DDT du Doubs Agence de l'Eau	CLE URFAC	Partenaires financiers
-------------------------------	--	--------------	-------------------------------


Numéro de l'action - O3A2-3.2.17

Coût estimé	<p><u>À la charge de la CCLL:</u> A- Coût salarial : Poste de chargé de mission PCAET (voir action 1.1.1) B- Subvention à l'achat de kits d'économie d'eau : Coût du kite à l'achat par le particulier : environ 100€ Subvention CCLL : 50% du prix d'achat En se basant sur une prévision de 50 équipements subventionnés par an : 50 équipements = 2 500 € / an</p> <p>C- Subvention à l'achat d'une cuve de récupération des eaux pluviales Subvention CCLL : 50% du prix d'achat de la cuve de récupération des eaux pluviales installée En se basant sur une estimation de prix d'achat de 100€ pour une cuve, et une prévision de 30 installations de cuves de récupération par an : 30 cuves = 1 500 € / an</p> <p>D- Frais de communication : 100,00 € / an</p> <p><u>À la charge des partenaires :</u> Coût salarial (à préciser par le partenaire) Coût d'étude (à préciser par le partenaire) Coût et modalités de subventions (à préciser par le partenaire)</p>	Financement possible	Région BFC
Indicateurs de suivi/réalisation	Mise en œuvre d'un contrat de rivière : oui/non ? Mise en œuvre d'un Schéma départemental d'alimentation en eau potable : oui/non ?		
Indicateurs d'évaluation	Évolution qualitative et quantitative des cours d'eau du territoire : évolution sur la Loue et Le Lison		

Numéro de l'action - O3A2-3.2.17

Délai de réalisation	2021-2026
Moyen humain alloué	Pilotage : Moyens partenaires, Chargé de mission PCAET
Groupe cible	Collectivités, citoyens, agriculteurs, associations
Points de vigilance	
Lien avec d'autres actions	O3A2-3.2.16 Connaitre et préserver la ressource en eau du territoire
Recommandations de l'EES	Les effets sur la biodiversité seront étudiés dans le cadre des études réglementaires préalables à la remise en service des captages.

Impact GES	●	● ●	● ● ●
Impacts énergie	●	● ●	● ● ●
Impact qualité de l'air	●	● ●	● ● ●
Séquestration carbone	●	● ●	● ● ●




Numéro de l'action - O3A3-3.3.18			
Orientation	3 : Un territoire attractif qui anticipe les effets du changement climatique	Axe	3 : Encourager le développement de la filière forestière locale pour répondre aux besoins du territoire
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes
Pilote de l'action	DDT - CEN - Association Tri		
Titre de l'action			
Mener un travail sur la réouverture des milieux et lutter contre l'enfrichement			
Description			
Cette action cherche à préserver les milieux ouverts de l'enfrichement, et même de rouvrir certains milieux en cours de fermeture, afin de conserver une mosaïque de milieux bénéfique à la biodiversité.			
Nature de l'action			
 <p style="text-align: center;">Mots clés : enfrichement, milieux ouverts, séquestration carbone</p>			
Étapes clés			
Mettre en place un groupe de travail local pour travailler sur la lutte contre l'enfrichement : développement de la transhumance, mettre en place des troupeaux conservatoires précurseurs, faciliter les initiatives d'installation sur les milieux réouverts			
Mettre en place des troupeaux conservatoires sur le territoire pour contribuer à la réouverture des milieux			
Identifier les forêts anciennes des territoires pour les préserver en cas de changement d'usage			
Partenaires techniques	Communauté de Communes Loue Lison SMHDHL Département du Doubs Communes Chambre d'Agriculture Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté Associations du territoire (EMNE, etc.)	Partenaires financiers	

Numéro de l'action - O3A3-3.3.18

Coût estimé	<p>À la charge du partenaire : Coût salarial (à préciser par le partenaire) Étude du besoin (à préciser par le partenaire) Mise en œuvre des actions (à préciser par le partenaire)</p>	Financement possible	Région BFC
Indicateurs de suivi/réalisation	Nombre de troupeaux conservateurs utilisés pour lutter contre l'enfrichement		
Indicateurs d'évaluation	Surface (ha) de milieux ouverts préservés		
Délai de réalisation	2021-2027		
Moyen humain alloué	<p>Moyens techniques : CEN : bovins-équins, asins TRI : caprins-asins</p> <p><u>CCLL</u> Pilotage : Animation LEADER Coordination : chargé de mission PCAET</p>		
Groupe cible	Collectivités, agriculteurs		
Points de vigilance			
Lien avec d'autres actions			
Recommandations de l'EES	<p>Il conviendra de s'interroger sur la valorisation de la biomasse issue des opérations de défrichement pour remise en état des parcelles. Éviter le sur-pâturage : 1UGB/ha - veiller aux espèces botaniques présentes. L'action pourra également contribuer, de façon indirecte, à la préservation de races domestiques menacées.</p>		

Impact GES	●	● ●	● ● ●
Impacts énergie	●	● ●	● ● ●
Impact qualité de l'air	●	● ●	● ● ●
Séquestration carbone	●	● ●	● ● ●

Numéro de l'action - O3A3-3.3.19

Orientation	3 : Un territoire attractif qui anticipe les effets du changement climatique	Axe	3 : Encourager le développement de la filière forestière locale pour répondre aux besoins du territoire	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	
Pilote de l'action	Communes - CRPF - Chambre d'agriculture - SAFER			
Titre de l'action				
Restructurer le foncier forestier				
Description				
<p>Cette action cherche à remédier au morcellement foncier pour répondre aux objectifs stratégiques d'approvisionnement en bois énergie. Elle est en lien avec le Plan de Développement de Massif Loue Lison (en cours) qui concentre sur 3 ans l'animation forestière (information, estimations, vente, travaux, etc.) et l'animation foncière.</p> <p>L'action porte une double ambition : structurer le foncier forestier et protéger, voire renforcer la biodiversité en présence. Une attention particulière sera en effet portée aux essences plantées, aux différents usages sylvicoles, mais également aux interactions avec les différents inventaires existants.</p>				
Nature de l'action				
  			Mots clés : morcellement foncier, bois énergie, séquestration carbone	

Numéro de l'action - O3A3-3.3.19

Étapes clés

A- Outils d'identification à destination des communes : engager des démarche d'identification des "bois vacants et sans maîtres" : Engager des démarches de restructuration du foncier forestier pour en favoriser une gestion durable: identifier les biens sans maîtres, soutenir les démarches de plans de développement de massifs et d'Associations syndicales autorisées

=> restructuration du foncier public et privé

=> augmenter le patrimoine communal

=> préservation de zones de captage

=> bourse aux parcelles

Appui sur des expérimentations existantes (ex. URACOFOR sur la recherche des biens vacants sans maître)

B- Outils d'identification à destination des propriétaires privés

- Groupements possibles dans le cadre de contrat de massif




Partenaires techniques	Forestiers privés de BFC Chambres d'Agriculture de Franche-Comté Coopératives forestières de BFC Experts forestiers BFC techniciens indépendants Société forestière de Franche-Comté CETEF de Bourgogne CETEF de Franche-Comté	COFOR CRPF SAFER	Partenaires financiers
Coût estimé	<p>À la charge du partenaire :</p> <p>A- Coût salarial (à préciser par le partenaire)</p> <p>B- Coût d'une étude d'identification des "bois vacants et sans maîtres"</p> <p>Ex : Blondefontaine : 175 parcelles, 10,3 ha Pas de frais de notaire + 18 443€ à l'actif de la commune 2 ans de démarche (dont bourse forestière) Coût de l'étude pour Blondefontaine : 2 600 €</p>	Financement possible	Région BFC

Numéro de l'action - O3A3-3.3.19

Indicateurs de suivi/réalisation	Étude d'identification des "bois vacants et sans maîtres" menée sur le territoire : oui ? Non ?
Indicateurs d'évaluation	Évolution du patrimoine forestier (ha) communal
Délai de réalisation	2021-2027
Moyen humain alloué	Moyens partenaires Coordination / suivi : Chargé de mission PCAET
Groupe cible	Collectivités, propriétaires fonciers forestiers
Points de vigilance	
Lien avec d'autres actions	
Recommandations de l'EES	Les mesures de restructuration foncière devront s'accompagner de plans de gestion durable de la forêt. Cette action est à mettre en lien avec l'action 3.3.18 sur la réouverture des milieux et la lutte contre l'enfrichement.

Impact GES	•	• •	• • •
Impacts énergie	•	• •	• • •
Impact qualité de l'air	•	• •	• • •
Séquestration carbone	•	• •	• • •

Numéro de l'action - O3A4-3.4.20

Orientation	3 : Un territoire attractif qui anticipe les effets du changement climatique	Axe	4 : Réduire l'exposition des personnes et activités aux impacts du changement climatique	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilote	ACTION PRIORITAIRE 
Pilote de l'action	Communauté de Communes Loue Lison - Communes		Facilitateur	
			Rédacteur	
		Co-financeur		
Titre de l'action				
<h3>Enrichir les règlements de ZAE par des prescriptions liées à la transition écologique</h3>				
Description				
<p>Cette action vis à améliorer les règlements de ZAE afin d'engager les futures entreprises du territoire dans une démarche de transition écologique, et de réduire l'impact des aménagements.</p>				
Nature de l'action				
 		Mots clés : ZAE, transition écologique, séquestration carbone		

Numéro de l'action - O3A4-3.4.20

Étapes clés

A- Adaptation du règlement pour les ZAE existantes et à venir :

- Inclure dans les futurs règlements de ZAE des prescriptions sur la sécurité (stockage des produits dangereux, etc.), l'orientation des bâtiments, l'écoulement des eaux pluviales, la végétalisation des parcelles, la pollution lumineuse (prescriptif)
- Inclure des propositions en termes d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie (incitatif)
- Veiller à la création par les entreprises de zones de stockage de déchets non domestiques sécurisées, en particulier pour les déchets dangereux, les accompagner éventuellement dans la recherche de filières spécifiques.
- Intégrer la desserte des ZAE dans les schémas de transports en commun (incitatif)
- Anticiper les besoins en foncier et inclure une démarche AEU2/ HQE /BREEM dans les projets de futures ZAE (incitatif)
- Traduire ces principes d'aménagement dans les OAP des documents d'urbanisme et aux PLU, PLUi)

B- Pour tout projet d'extension ou de future ZAE, demander (prescriptif) :

- En l'absence d'une étude d'impact environnemental, une analyse des enjeux environnementaux,
- Une étude de potentiel EnR
- Une étude ressources matières et fluides
- Une étude de l'écoulement et du traitement des eaux pluviales

Et réaliser des investissements issus des préconisations de ces études

Partenaires techniques	Région BFC ADEME BFC SAS Fruitière à énergies	SYBERT Entreprises CCI du Doubs	Partenaires financiers	
------------------------	---	--	------------------------	--

Numéro de l'action - O3A4-3.4.20





Coût estimé	<p><u>À la charge de la CCLL (ZAE intercommunales)</u> A- Coût salarial Chargé de mission développement économique (en interne) 0,1 ETP = 4 000,00 € (Base 1 ETP : 40 000,00 €)</p> <p>B- Études d'aménagement des ZAE <i>À définir (budgets développement économique)</i></p> <p>C- Travaux d'aménagement <i>À définir (budgets voirie, développement économique)</i></p> <p><u>À la charge de la commune (ZAE communale)</u> A- Coût salarial (à préciser par le partenaire) B- Étude d'aménagement des ZAE (à préciser par le partenaire) C- Travaux d'aménagement (à préciser par le partenaire)</p>	Financement possible	ACTION PRIORITAIRE
Indicateurs de suivi/réalisation	Nombre de prescriptions liées à l'environnement dans les Règlements des futures ZAE du territoire		
Indicateurs d'évaluation	kWh produits en EnR dans les futures ZAE (prévisionnel) Performances énergétiques attendues pour les bâtiments des futures ZAE (kWh.m ²) Surface d'espace non artificialisé dans ces ZAE (ratio)		
Délai de réalisation	2021-2027		
Moyen humain alloué	Pilotage : Chargé de mission développement économique Suivi : Chargé de mission PCAET Services associés : Services urbanisme		
Groupe cible	Entreprises		
Points de vigilance			

Numéro de l'action - O3A4-3.4.20

Lien avec d'autres actions	
Recommandations de l'EES	L'implantation d'une zone d'activités doit faire l'objet d'une étude spécifique sur les enjeux environnementaux. Il est nécessaire d'envisager plusieurs solutions de substitution dans la localisation d'une ZAE (SCoT et PLU/PLUi)

Impact GES	•	• •	• • •
Impacts énergie	•	• •	• • •
Impact qualité de l'air	•	• •	• • •
Séquestration carbone	•	• •	• • •

Numéro de l'action - O3A4-3.4.21

Orientation	3 : Un territoire attractif qui anticipe les effets du changement climatique	Axe	4 : Réduire l'exposition des personnes et activités aux impacts du changement climatique	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	ACTION PRIORITAIRE 
Pilote de l'action	Communauté de Communes Loue Lison - Région BFC		Co-financeur	
Titre de l'action				
Insérer une éco-conditionnalité dans l'attribution des aides aux entreprises				
Description				
<p>La Communauté de Communes Loue Lison a mis en place des aides destinées aux entreprises :</p> <p>A- Des aides à l'immobilier d'entreprise : Les opérations éligibles concernent les dépenses d'acquisition de locaux existants (hors frais d'acte), les dépenses de construction de bâtiment, les dépenses d'extension de bâtiment existant (dont au moins une partie de la surface est déjà occupée par une activité éligible), les travaux de gros œuvre dans le cadre d'un projet global. Le détail et le règlement sont à retrouver sur le site de la CCLL : http://www.cclouelison.fr/fr/information/7940/aides-immobilier-entreprise ;</p> <p>B- Une aide à l'investissement matériel des entreprises : La Communauté de Communes Loue Lison a choisi d'apporter des aides aux projets d'investissement matériel des entreprises et concernent les matériels neufs, les installations liées aux matériels neufs et les équipements spécifiques à l'activité. Le détail et le règlement sont à retrouver sur le site de la CCLL : http://www.cclouelison.fr/fr/information/8387/aide-investissement-materiel-entreprises.</p> <p>Le programme d'aide aux entreprises ne dispose pas à l'heure actuelle d'éco-conditionnalités. Il pourrait être un bon tremplin pour associer les entreprises dans les changements à venir sur le territoire.</p>				
Nature de l'action				
  		Mots clés : entreprises, éco-conditionnalité		

Numéro de l'action - O3A4-3.4.21

Étapes clés			
A- Réviser les règlements d'intervention en insérant des clauses d'éco-conditionnalité B- Mise en œuvre du programme : faire appliquer ces clauses aux projets portés			
Partenaires techniques	Région BFC	Partenaires financiers	
Coût estimé	<p>A- Coût salarial Chargé de mission développement économique (voir action 3.4.20)</p> <p>B- Aide aux entreprises : éco-conditions Montants : <i>à définir (budget commission 2)</i></p> <p>C- Frais de communication Supports de communication : <i>à définir (budget commission 2)</i></p>	Financement possible	Région BFC
Indicateurs de suivi/réalisation	Nombre d'éco-conditionnalité dans les règlements d'intervention		
Indicateurs d'évaluation			
Délai de réalisation	À partir de 2021		
Moyen humain alloué	Pilotage : Chargé de mission développement économique Suivi : Chargé de mission PCAET Services associés : Services urbanisme		
Groupe cible	Entreprises		
Points de vigilance			
Lien avec d'autres actions			

Numéro de l'action - O3A4-3.4.21

Recommandations de l'EES

L'action devra être précisée en apportant des exemples d'éco-conditionnalités : obligation de photovoltaïque sur les bâtiments bénéficiant d'un financement de la collectivité, performance énergétique renforcée pour le tertiaire, etc.
Pour les entreprises utilisant de l'eau dans leurs procédés, une éco-conditionnalité sur les équipements permettant de réduire la consommation d'eau est à ajouter.
L'action doit être précisée sur la gestion des déchets.

Impact GES	•	• •	• • •
Impacts énergie	•	• •	• • •
Impact qualité de l'air	•	• •	• • •

Numéro de l'action - O4A1-4.1.22

Orientation	4 : Un territoire de proximité à haute qualité de vie	Axe	1 : Promouvoir des alternatives de mobilité en milieu rural : renforcer l'attractivité des mobilités douces et collectives, développer l'intermodalité et accompagner les mutations de la mobilité individuelle	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	ACTION PRIORITAIRE 
Pilote de l'action	Communauté de Communes Loue Lison		Facilitateur	

Titre de l'action

Organiser la CCLL comme moteur de la mobilité sur le territoire

Description

Faire de la CCLL le référent en matière de mobilité sur le territoire, afin d'impulser de nouvelles dynamiques en la matière : covoiturage, mobilité douce, etc. Cela passe par le développement en interne de compétences sur cette thématique afin d'être en mesure de répondre aux enjeux liés à la mobilité.

Nature de l'action



Mots clés : mobilité, territoire référent

Étapes clés

GOUVERNANCE :

- Nommer un élu référent au sein de la CCLL porteur de la parole du territoire auprès de la Région (promotion des spécificités locales)
- Organiser une gouvernance politique et technique

INGÉNIERIE :

- Organiser une ingénierie interne pour être en mesure de répondre aux AAP lancés
- Embaucher un chargé de mission chargé d'élaborer en interne un plan de mobilité rural et de le mettre en oeuvre (animation, communication)

COOPÉRATION :






Se rapprocher des EPCI voisins pour créer des projets communs de mobilité
Créer une gouvernance inter-EPCI (CC des Portes du Haut Doubs, CC du Val d'Amour)

Numéro de l'action - O4A1-4.1.22

Partenaires techniques	Région BFC (Mobigo) Associations Service de l'Etat EPCI voisins (Besançon, CC des Portes du Haut Doubs, CC Val d'Amour)	CCI du Doubs SYDED du Doubs	Partenaires financiers	
Coût estimé	<u>A- Coût salarial</u> Poste de chargé de mission PCAET (voir action 1.1.1) <u>B- Frais de communication</u> Supports de communication : 1 000,00 € / an		Financement possible	Région BFC
Indicateurs de suivi/réalisation	Réponse à un AAP sur la mobilité rurale ? Oui / Non ? Mise en place d'un projet commun de mobilité avec un/des territoires voisins ? Oui / Non ?			
Indicateurs d'évaluation				
Délai de réalisation	2021-2050			
Moyen humain alloué	Pilotage : Chargé de mission mobilité Suivi : Chargé de mission PCAET			
Groupe cible	Citoyens, entreprises			
Points de vigilance				
Lien avec d'autres actions	O4A1-4.1.23 Élaborer un Plan de Mobilité Rural O4A1-4.1.24 Diminuer l'empreinte carbone des déplacements professionnels O4A1-4.1.25 Répondre aux enjeux de mobilité "motorisée" sur le territoire O4A1-4.1.26 Répondre aux enjeux de mobilité "douce" sur le territoire			
Recommandations de l'EES				

Impact GES	●	● ●	● ● ●
Impacts énergie	●	● ●	● ● ●
Impact qualité de l'air	●	● ●	● ● ●

Numéro de l'action - O4A1-4.1.23

Orientation	4 : Un territoire de proximité à haute qualité de vie	Axe	1 : Promouvoir des alternatives de mobilité en milieu rural : renforcer l'attractivité des mobilités douces et collectives, développer l'intermodalité et accompagner les mutations de la mobilité individuelle	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	ACTION PRIORITAIRE 
Pilote de l'action	Communauté de Communes Loue Lison		Commanditaire	
			Co-financeur	
Titre de l'action				
Élaborer un Plan de Mobilité Rural				
Description				
Afin d'œuvrer en faveur d'une mobilité plus durable sur le territoire, il est aujourd'hui nécessaire de mieux connaître cette mobilité : nombre de déplacements, origine/destination, enjeux locaux, kilomètres parcourus, types de déplacements, répartition modale, etc. La principale action est la mise en place d'un Plan de Mobilité Rural.				
Nature de l'action				
    <p style="text-align: center;">Mots clés : Plan de Mobilité Rural</p>				
Étapes clés				
<p>PHASE 1 - Réaliser un Plan de Mobilité Rural :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer le plan de mobilité rural sur les acteurs du territoire et les impliquer tout au long de son élaboration - Réalisation du diagnostic et identifier les enjeux et objectifs - Définir un programme d'actions - Lors du bilan à mi-parcours du PCAET, reprendre et intégrer les actions du PMR <p>PHASE 2 - Mettre en œuvre un Plan de Mobilité Rural : voir actions 4.1.25 et 4.1.26</p>				
Partenaires techniques	CCI du Doubs Associations	Région BFC	Partenaires financiers	Région BFC

Numéro de l'action - O4A1-4.1.23

Coût estimé	<p><u>A- Coût salarial</u> Poste de chargé de mission PCAET (voir action 1.1.1)</p> <p><u>B- Prestation</u> Réalisation de l'étude : 20 000,00 € (à affiner)</p> <p><u>C- Frais de communication</u> : 100€ / an</p>	Financement possible	<p>Région : aide à la réalisation d'études en lien avec le SCoT</p> <p>AAP sur la mobilité rurale (Région / ADEME) par exemple pour accompagner la construction d'un plan de mobilité rurale</p> <p>ADEME : veille sur les AAP nationaux</p>
Indicateurs de suivi/réalisation	<p>Recrutement d'un chargé de mission mobilité ? Mise en œuvre d'un Plan de Mobilité Rural</p>		
Indicateurs d'évaluation			
Délai de réalisation	2021-2023		
Moyen humain alloué	<p>Pilotage : Chargé de mission mobilité Suivi : Chargé de mission PCAET</p>		
Groupe cible	Citoyens, collectivités, associations		
Points de vigilance			
Lien avec d'autres actions	<p>O4A1-4.1.22 Organiser la CCLL comme moteur de la mobilité sur le territoire O4A1-4.1.24 Diminuer l'empreinte carbone des déplacements professionnels O4A1-4.1.25 Répondre aux enjeux de mobilité "motorisée" sur le territoire O4A1-4.1.26 Répondre aux enjeux de mobilité "douce" sur le territoire</p>		
Recommandations de l'EES			

Impact GES	•	••	•••
Impacts énergie	•	••	•••
Impact qualité de l'air	•	••	•••

Numéro de l'action - O4A1-4.1.24

Orientation	4 : Un territoire de proximité à haute qualité de vie	Axe	1 : Promouvoir des alternatives de mobilité en milieu rural : renforcer l'attractivité des mobilités douces et collectives, développer l'intermodalité et accompagner les mutations de la mobilité individuelle	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	ACTION PRIORITAIRE 
Pilote de l'action	Entreprises		Coordinateur	
			Animateur	

Titre de l'action

Diminuer l'empreinte carbone des professionnels par la mise en œuvre de Plans de Déplacement Inter-Entreprises

Description

Les déplacements liés à la vie professionnelle pèsent lourd dans les consommations énergétiques et les émissions de GES du territoire, ils détériorent également la qualité de l'air. L'objectif est de réduire ces déplacements carbonés, sans perte de mobilité pour les citoyens du territoire, et de maintenir l'emploi local.

Le PDIE a plusieurs avantages :

- Économique : il permet de baisser les dépenses de transport ;
- Social : il améliore les conditions de travail (meilleur accès au site, mobilité, baisse coûts de transports), c'est également un outil de dialogue social dans l'entreprise ;
- Environnemental : il permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter les nuisances sonores, diminuer les dépenses énergétiques

Il permet également de rassembler les entreprises autour de la mutualisation de leurs besoins, faire travailler les entreprises et les organismes gestionnaires des transports et enfin, au niveau de la collectivité, cela permet de décongestionner le trafic, d'améliorer la sécurité routière et de récupérer de l'espace (des zones de parkings par exemple qui pourraient être supprimées).

Nature de l'action



Mots clés : déplacements professionnels, empreinte carbone, mobilité, PDIE, séquestration carbone

Numéro de l'action - O4A1-4.1.24




Étapes clés			
A- Élaborer un ou des plan de déplacements à des échelles adaptées selon les acteurs économiques (grandes entreprises, ZAE, etc.) (Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE)) B- Prévoir des dispositions réglementaires dans les règlement des zones d'activité par exemple ou dans le PLUi			
Partenaires techniques	Communauté de Communes Loue Lison Associations (EMNE, Tri, Emmaüs, etc.) Besançon Métropole Grand Pontarlier	Entreprises Citiz BFC Région BFC (service mobilité)	Partenaires financiers
Coût estimé	<u>À la charge du partenaire (Pilotage de l'action) :</u> Coût salarial : (à préciser par le partenaire) Communication (à préciser par le partenaire) <u>À la charge de la CCLL (Animation, coordination) :</u> <u>A- Coût salarial</u> : Poste de chargé de mission mobilité (voir action 4.1.22)	Financement possible	Région BFC
Indicateurs de suivi/réalisation	Mise en place d'un PDE ou PDIE sur le territoire ? Aménagement d'une aire de covoiturage sur le territoire ? Utilisation de la plateforme Mobigo par les habitants de la CCLL : nombre d'abonnés		
Indicateurs d'évaluation	Évolution des émissions de GES (tCO2e) liées au transport (hors trafic de transit si donnée disponible)		
Délai de réalisation	À partir de 2021		
Moyen humain alloué	Pilotage : Chargé de mission développement économique, Chargé de mission mobilité Suivi : Chargé de mission PCAET Services associés : Services urbanisme		
Groupe cible	Entreprises		
Points de vigilance			

Numéro de l'action - O4A1-4.1.24

Lien avec d'autres actions	O4A1-4.1.22 Organiser la CCLL comme moteur de la mobilité sur le territoire O4A1-4.1.23 Élaborer un Plan de Mobilité Rural O4A1-4.1.25 Répondre aux enjeux de mobilité "motorisée" sur le territoire O4A1-4.1.26 Répondre aux enjeux de mobilité "douce" sur le territoire
Recommandations de l'EES	

Impact GES	•	• •	• • •
Impacts énergie	•	• •	• • •
Impact qualité de l'air	•	• •	• • •

Numéro de l'action - O4A1-4.1.25

Orientation	4 : Un territoire de proximité à haute qualité de vie	Axe	1 : Promouvoir des alternatives de mobilité en milieu rural : renforcer l'attractivité des mobilités douces et collectives, développer l'intermodalité et accompagner les mutations de la mobilité individuelle	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	ACTION PRIORITAIRE 
Pilote de l'action	Communauté de Communes Loue Lison - Associations locales - Communes - Ville d'Ornans		Facilitateur	
			Co-financeur	
Titre de l'action				
Répondre aux enjeux de mobilité "motorisée" sur le territoire <i>- Mise en œuvre du Plan de Mobilité Rural -</i>				
Description				
<p>Les enjeux de mobilité motorisée sont bien présents sur le territoire, qui est encore actuellement fortement dépendant de la voiture. Le PCAET doit répondre aux besoins actuels tout en poussant vers de nouveaux comportements de mobilité à l'avenir. Il s'agit à l'avenir de développer des formes de transfert modal et surtout de nouvelles manières d'être mobiles sur le territoire.</p> <p><i>Le programme d'action du territoire en matière de mobilité sera établi dans le cadre du Plan de Mobilité Rurale (action 4.1.23). La liste d'actions proposée ci dessous est une réflexion émanant d'un groupe de travail mobilisé sur cette question. Son contenu est susceptible d'évoluer avec l'élaboration du Plan de Mobilité Rural.</i></p>				
Nature de l'action				
  			Mots clés : mobilité, voiture	

Numéro de l'action - O4A1-4.1.25

Étapes clés

Étapes portées par la CCLL :

Préserver les deux lignes de transport public sur le territoire : Analyse de l'offre actuelle du service : est ce que l'offre convient ? (communication sur le territoire, promotion du service).

Valoriser le covoiturage en proposant une incitation financière pour les personnes pratiquant le covoiturage, et en dotant le territoire de lieux identifiés dédiés au covoiturage. Au vu des actions déjà menées par la Région (expérimentation Mobigo covoiturage, système d'information multimodale et centrale d'appels) et de l'élaboration, en cours, d'un schéma régional des aires de covoiturage, un partenariat pourra être envisagé pour la mise en oeuvre de certains actions.

Être en veille sur les évolutions technologiques liées à la mobilité : stockage et restitution de l'énergie au travers des véhicules électriques, autres énergies alternatives que l'électriques comme l'hydrogène ou le bio GNV

Mobilité électrique :

- Identification des places de stationnement de véhicules électriques dans les documents d'urbanisme
- Identification de lieux d'implantation d'emplacements de recharge sur le territoire (long terme)

Redéfinir et redévelopper le transport à la demande sur le territoire : redéfinir les modalités de transport et réfléchir à une évolution des pratiques de mobilité

Organisation de rencontres avec les acteurs du territoire

Étapes portées par les communes :

Définir avec les acteurs du territoire (élus, commerçants) des lieux supplémentaires d'installation de bornes de recharge électrique : identification de lieux à enjeux (économiques, tourisme)

=> Identifier des zones de développement futur dédiés à la recharge sur le domaine public (évolution de la pratique du domaine privé vers le domaine public)

=> Identifier les emplacements stratégique des bornes de recharge

=> CCLL : prendre la compétence électromobilité ?

Étudier la possibilité de développer l'autopartage : convention avec les communes, soutien de la Communauté de Communes (technique ? financier ?), communiquer sur la pratique et l'usage du service en milieu rural.

Étapes portées par les associations locales (EMNE, Tri, Emmaüs, etc.) :

S'appuyer sur le réseau associatif pour structurer l'offre de promotion l'intermodalité : créer une centrale de mobilité

Autostop organisé : relancer le projet "j'te dépose" (dispositif de stop organisé initié par le CIAS secteur d'Ornans et mené en expérimentation pendant 2 ans), le faire évoluer pour répondre aux besoins locaux (se rapprocher du réseau pouce)

Étape portée par la Ville d'Ornans et ALSTOM :

Mobilité électrique : conventionner avec ALSTOM pour promouvoir localement le "e-bus"

Numéro de l'action - O4A1-4.1.25





Partenaires techniques	Région BFC Département du Doubs SYDED du Doubs Autopartage BFC	Enedis Citiz BFC État ALSTOM	Partenaires financiers	
Coût estimé	<p><u>A- Coût salarial</u> Poste de chargé de mission PCAET (voir action 1.1.1)</p> <p><u>B- Mise en oeuvre des actions</u> <i>À définir en fonction des actions proposées par le Plan de Mobilité Rurale</i></p> <p><u>B-bis Mettre en oeuvre un réseau de Transport à la Demande à l'échelle de la CCLL</u> Coût annuel de l'opération : à définir</p> <p><u>C- Frais de communication</u> Supports de communication : 250,00 € / an (en complément de l'action 4.1.22)</p>		Financement possible	
Indicateurs de suivi/réalisation	Répartition modale des déplacements sur le territoire (si possible hors trafic de transit)			
Indicateurs d'évaluation	Évolution des émissions de GES (tCO2e) du secteur des transports (si possible hors trafic de transit) Évolution des consommations énergétiques (GWh) du secteur des transports (si possible hors trafic de transit)			
Délai de réalisation	À partir de 2022 : mise en oeuvre des actions (suite à l'élaboration du Plan de Mobilité Rural)			
Moyen humain alloué	<p>Moyens partenaires</p> <p><u>CCLL</u> : pilotage : Chargé de mission mobilité Suivi : Chargé de mission PCAET</p>			

Numéro de l'action - O4A1-4.1.25

Groupe cible	Citoyens
Points de vigilance	
Lien avec d'autres actions	O4A1-4.1.22 Organiser la CCLL comme moteur de la mobilité sur le territoire O4A1-4.1.23 Élaborer un Plan de Mobilité Rural O4A1-4.1.24 Diminuer l'empreinte carbone des déplacements professionnels O4A1-4.1.26 Répondre aux enjeux de mobilité "douce" sur le territoire
Recommandations de l'EES	Les incidences du plan de mobilité rural seront à définir lors de son élaboration. S'assurer de la présence de filières de récupération, de réutilisation et/ou de recyclage des batteries.

Impact GES	•	• •	• • •
Impacts énergie	•	• •	• • •
Impact qualité de l'air	•	• •	• • •

Numéro de l'action - O4A1-4.1.26

Orientation	4 : Un territoire de proximité à haute qualité de vie	Axe	1 : Promouvoir des alternatives de mobilité en milieu rural : renforcer l'attractivité des mobilités douces et collectives, développer l'intermodalité et accompagner les mutations de la mobilité individuelle	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	ACTION PRIORITAIRE 
Pilote de l'action	Communauté de Communes Loue Lison - Communes		Facilitateur	
			Co-financeur	
Titre de l'action				
<h3>Répondre aux enjeux de mobilité "douce" sur le territoire</h3> <p>- Mise en œuvre du Plan de Mobilité Rural -</p>				
Description				
La mobilité douce est peu développée sur le territoire. La pratique est faible, et les aménagements la favorisant sont peu, voire pas développés. Cette action cherche à mettre en place les leviers permettant un développement adapté de la mobilité douce sur le territoire.				
Nature de l'action				
   <p>Mots clés : mobilité douce</p>				
Étapes clés				
<p><u>Étapes portées par la CCLL :</u></p> <p>Aménagement de voiries pour sécuriser la pratique du vélo : sécurisation des voies routières pour valoriser la pratique du vélo et développer des outils de sécurisation de stationnement des vélos.</p> <p>Subventions : promouvoir l'usage de vélos à assistance électrique pour les déplacements quotidiens en proposant aux habitants un programme d'achat subventionné de VAE. Certaines communes attribuent déjà des subventions à l'achat de VAE.</p> <p>Organisation de rencontres avec les acteurs du territoire et concertatin sur la mise en place de la mobilité douce</p> <p><u>Au niveau communal :</u> Mettre en place un pédibus, qui relève de la compétence de la commune. Objectif : désengorger les rues aux heures d'école</p>				
Partenaires techniques	Région BFC	Partenaires financiers	Région BFC	

Numéro de l'action - O4A1-4.1.26

<p>Coût estimé</p>	<p><u>A- Coût salarial</u> Poste de chargé de mission PCAET (voir action 1.1.1)</p> <p><u>B- Subvention achat VAE</u> Subvention 100 € de la part de la collectivité (vient en complément de 100 € de subvention de la part de l'État) En se basant sur sur la projection suivante : Année 1 : 30 VAE = 3 000,00€/an Année 2 : 50 VAE = 5 000,00 € / an Année 3 : 80 VAE = 8 000,00 €/an</p> <p><u>B-bis Mise en oeuvre des actions</u> <i>A définir en fonction des actions proposées par le Plan de Mobilité Rurale</i></p> <p><u>C- Frais de communication</u> Supports de communication : 250,00 € / an (en complément de l'action 4.1.22)</p>	<p><u>Possibilités de financements pour les projets de mobilité cyclable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Aides du département du Doubs - Contrat de Plan État Région (CPER) - Appel à projets mobilité rurale – Région/ADEME - Appel à projets Vélo & Territoire – ADEME (appel à projets sur la mobilité lancés par anticipation de la LOM) - Appel à projets - Fonds national mobilités actives - Financements européens – FEDER, FEDER FSE - Alveove 2 / programme CEE ALVEOLE <p><u>Appels à projets sur la mobilité lancés par anticipation de la LOM</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - French Mobility - Territoires d'expérimentation des nouvelles mobilités durables - Plan vélo et mobilités actives - Lancement d'un AAP « Vélos et Territoires
		<p>Financement possible</p>

Numéro de l'action - O4A1-4.1.26


			<p>Bonus vélo à assistance électrique : L'article D251-2 du code de l'énergie fixe les conditions d'attribution de l'aide de l'État (Aide État + collectivité, montant des 2 aides cumulées ne peut être supérieur à 20 % du coût d'acquisition ou 200 €)</p> <p>Mobilisation du PRSE3 : Fiche-action 36 - Sensibiliser les collectivités aux enjeux de la mobilité active 37 - Sensibiliser les usagers aux mobilités actives pour les déplacements d'achat, de loisirs et d'accompagnement scolaire 38 - Sensibiliser les seniors à la pratique des mobilités actives</p> <p>ADEME : veille sur les AAP nationaux</p>
Indicateurs de suivi/réalisation	<p>Nombre de pédibus mis en place dans les communes Nombre d'aménagements réalisés pour sécuriser la pratique du vélo Aide/subvention mise en place pour l'achat d'un VAE ?</p>		
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre d'enfants pratiquant les pédibus Suivi quantitatif des déplacements vélos à proximité d'un nouvel aménagement type voie cyclable Nombre de VAE achetés à l'aide de la subvention</p>		
Délai de réalisation	<p>À partir de 2021 : Mise en œuvre de la subvention à l'achat de VAE À partir de 2022 : mise en œuvre des autres actions (suite à l'élaboration du Plan de Mobilité Rural)</p>		
Moyen humain alloué	<p>Pilotage : Chargé de mission mobilité Suivi : Chargé de mission PCAET</p>		

Numéro de l'action - O4A1-4.1.26

Groupe cible	Citoyens
Points de vigilance	Pas de cumul d'aides communales et intercommunales pour l'aide à l'achat de VAE
Lien avec d'autres actions	O4A1-4.1.22 Organiser la CCLL comme moteur de la mobilité sur le territoire O4A1-4.1.23 Élaborer un Plan de Mobilité Rural O4A1-4.1.24 Diminuer l'empreinte carbone des déplacements professionnels O4A1-4.1.25 Répondre aux enjeux de mobilité "motorisée" sur le territoire
Recommandations de l'EES	S'assurer de la présence de filières de récupération, de réutilisation et/ou de recyclage des batteries.

Impact GES	●	● ●	● ● ●
Impacts énergie	●	● ●	● ● ●
Impact qualité de l'air	●	● ●	● ● ●

Numéro de l'action - O4A2-4.2.27

Orientation	4 : Un territoire de proximité à haute qualité de vie	Axe	2 : Promouvoir un aménagement durable du territoire dans le futur SCoT	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	
Pilote de l'action	Communauté de Communes Loue Lison		Porteur	
Titre de l'action				
Intégrer les enjeux Climat-Air-Énergie dans les réflexions en lien avec l'aménagement du territoire				
Description				
<p>Développer les questions liées à l'air, à l'énergie et au climat dans le SCoT, de manière à ce que celui-ci intègre de manière poussée ces problématiques. Cela peut se traduire par l'intégration dans le diagnostic du SCoT des enjeux issus du diagnostic du PCAET, par la participation d'élus et d'animateurs du PCAET aux instances et/ou aux ateliers de travail su SCoT, etc.</p>				
Nature de l'action				
		Mots clés : SCoT, transition écologique, séquestration carbone		

Numéro de l'action - O4A2-4.2.27

Étapes clés

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Traduction concrète dans l'engagement du développement économique dans la transition écologique
- Encourager les aménageurs publics et privés à intégrer une réflexion sur le maintien des continuités écologiques dans leur aménagement
- Réalisation d'un cahier des charges pour les aménageurs

CLIMAT : Prendre en compte le stockage du carbone

MOBILITÉ

- Pistes cyclables en lien avec les besoins du territoire (desserte scolaire, desserte d'entreprises, développement touristique, etc.)
- Identifier dans chaque commune un "coin multimodal"

TVB : Prendre en compte l'étude Trame Verte et Bleu du Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue

PAYSAGE / AGRICULTURE : Intégrer la question des paysages dans le choix de répartition des sols et en cas d'orientation de diversification

AGRICULTURE

- Terres à mettre en diversification, enjeu de la pression foncière des terres agricoles dans les choix d'occupation du sol
- Inventaire des terres communales à la diversification / étude agronomique globale

RESSOURCE EN EAU : Prendre en compte la capacité d'alimentation en eau potable des populations dans les priorités d'urbanisation


Partenaires techniques	CCI du Doubs	DDT	Partenaires financiers	
	SMHDHL	ONF		
	Associations du territoire (EMNE, etc.)	CLE		
	Chambre d'Agriculture	ADEME BFC		
	CEN de Franche-Comté	Région BFC		

Numéro de l'action - O4A2-4.2.27

Coût estimé	<p>A- Coût salarial Poste de chargé de mission SCoT (coûts intégrés à la mission SCoT) Poste de chargé de mission PCAET (voir action 1.1.1)</p> <p>B- Prestation Recrutement d'un prestataire pour la réalisation des études complémentaires <i>=> A définir</i></p>	Financement possible	Région BFC
Indicateurs de suivi/réalisation			
Indicateurs d'évaluation			
Délai de réalisation	2019-2023 : élaboration du SCoT		
Moyen humain alloué	Pilotage : Chargé de mission SCoT Suivi : Chargé de mission PCAET		
Groupe cible	Collectivités, CCLL		
Points de vigilance	Étant donné que le SCoT est en cours d'élaboration, la collectivité devra veiller à la bonne articulation entre celui-ci et le PCAET.		
Lien avec d'autres actions	O3A4-3.4.20 Enrichir les règlements de ZAE par des prescriptions liées à la transition écologique O4A2-4.2.28 Accompagner les communes dans les choix en matière de prescriptions d'urbanisme		
Recommandations de l'EES	S'assurer de la présence de filières de récupération, de réutilisation et/ou de recyclage des batteries.		

Impact GES	●	● ●	● ● ●
Impacts énergie	●	● ●	● ● ●
Impact qualité de l'air	●	● ●	● ● ●
Séquestration carbone	●	● ●	● ● ●

Numéro de l'action - O4A2-4.2.28





Orientation	4 : Un territoire de proximité à haute qualité de vie	Axe	2 : Promouvoir un aménagement durable du territoire dans le futur SCoT	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	
Pilote de l'action	Communauté de Communes Loue Lison		Porteur	
Titre de l'action				
<h3>Accompagner les communes dans les choix en matière de prescriptions d'urbanisme</h3> <p><i>- Élaboration et révision des PLU, PLUi et cartes communales -</i></p>				
Description				
<p>Participation de la CCLL aux réunions liées à la révision des documents d'urbanisme des communes du territoire</p> <p>Propositions de la CCLL sur les prescriptions à intégrer dans ces documents sur les thématiques : eau, énergie, milieux naturels, occupation et artificialisation des sols, etc.</p>				
Nature de l'action				
 <p>Mots clés : SCoT, document d'urbanisme, prescriptions, transition écologique, séquestration carbone</p>				
Étapes clés				
<p><u>EAU, BIODIVERSITÉ</u></p> <p>Lors de la révision ou modification de leur document d'urbanisme, la CCLL incitera les communes à inscrire des prescriptions en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de gestion des eaux : récupération des eaux de pluie afin de favoriser la récupération et l'utilisation, gestion des eaux pluviales à la parcelle, économies d'eau, déconnexion des réseaux eau pluviale et assainissement lorsque cela est possible - de préservation de la biodiversité et des milieux naturels : préservation des zones humides, des réservoirs de biodiversité, et de tout élément du patrimoine naturel participant du bon fonctionnement de la Trame Verte et Bleue - de limitation de l'artificialisation des sols : amélioration du stockage carbone, préservation de la TVB, limitation du ruissellement, réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain <p>Prévoir une étude agricole approfondie dans le cadre de la préparation de leurs documents d'urbanisme, afin d'intégrer aux mieux dans leur planification les enjeux climatiques de l'agriculture et plus largement la préservation des terres agricoles.</p>				

Numéro de l'action - O4A2-4.2.28

Partenaires techniques	DDT du Doubs Chambre d'Agriculture	Partenaires financiers	
Coût estimé	<u>A- Coût salarial</u> Poste de chargé de mission SCoT (Budget SCoT) Poste de chargé de mission PCAET (voir action 1.1.1)	Financement possible	Région BFC
Indicateurs de suivi/réalisation	Nombre de révision de PLU ou carte communale suivi / accompagné par la CCLL		
Indicateurs d'évaluation			
Délai de réalisation	2023-2027		
Moyen humain alloué	Pilotage : Chargé de mission SCoT Suivi : Chargé de mission PCAET		
Groupe cible	Communes		
Points de vigilance			
Lien avec d'autres actions	O4A2-4.2.27 Intégrer les enjeux Climat-Air-Énergie dans les réflexions en lien avec l'élaboration du SCoT		
Recommandations de l'EES	S'assurer de la présence de filières de récupération, de réutilisation et/ou de recyclage des batteries.		

Impact GES	•	• •	• • •
Impacts énergie	•	• •	• • •
Impact qualité de l'air	•	• •	• • •
Séquestration carbone	•	• •	• • •

Numéro de l'action - O4A3-4.3.29

Orientation	4 : Un territoire de proximité à haute qualité de vie	Axe	3 : Développer l'offre de services de proximité, l'économie circulaire et les circuits courts	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	ACTION PRIORITAIRE 
Pilote de l'action	Communauté de Communes Loue Lison - Collectif Citoyens Loue Lison - La coopérette - AMAP - Département du Doubs - Chambre d'Agriculture		Porteur	
Titre de l'action				
<h1>Valoriser la production locale dans une optique de développement des circuits courts</h1>				
Description				
<p>Le circuit court s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable. Il présente des bénéfices d'un point de vue social, recréant une relation directe entre le producteur et le consommateur, une forme de lien social important sur les territoires, mais aussi aux niveaux économique et environnemental.</p>				
Nature de l'action				
  		Mots clés : circuits-courts, agriculture biologique, développement du territoire		
Étapes clés				
<p>Plusieurs démarches sont prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rééditer une brochure sur les circuits courts - Élargir la valorisation à des produits non alimentaires (bois) - Développer des projets de magasins de produits locaux - Participer à l'organisation d'évènements sur l'alimentation dans les collèges - Développer l'adéquation entre offre et demande - Accompagner la structuration de l'alimentation en circuits courts et en produits bio du territoire 				

Numéro de l'action - O4A3-4.3.29



Partenaires techniques	Chambre d'Agriculture DDT du Doubs COFOR / ONF / CRPF Département du Doubs	DRAAF AMAP Région BFC	Partenaires financiers	
Coût estimé	<p>A- Coût salarial : Poste de chargé de mission PCAET (voir action 1.1.1) Poste d'animateur LEADER (Budget LEADER)</p> <p>B- Prestation Diagnostic des circuits courts <i>À définir (estimation : 5 000 €)</i> <i>+ budget actualisation les années suivantes : 1000 €</i></p> <p>C- Frais de communication Support de communication, impression et graphisme: <i>1 000,00 € / an</i></p>		Financement possible	Région BFC
Indicateurs de suivi/réalisation	Ouverture d'un magasin de producteurs locaux ? Développement d'une filière de distribution de produits locaux ?			
Indicateurs d'évaluation				
Délai de réalisation	<p>2021 : Réalisation du diagnostic</p> <p>2022 - 2027 : actualisation du diagnostic et accompagnement de la structuration de la filière locale</p>			
Moyen humain alloué	Chargé de mission PCAET			
Groupe cible	Agriculteurs, communes, citoyens, associations			
Points de vigilance				

Numéro de l'action - O4A3-4.3.29

Lien avec d'autres actions	
Recommandations de l'EES	S'assurer de la présence de filières de récupération, de réutilisation et/ou de recyclage des batteries.

Impact GES	•	• •	• • •
Impacts énergie	•	• •	• • •
Impact qualité de l'air	•	• •	• • •

Numéro de l'action - O4A3-4.3.29bis





Orientation	4 : Un territoire de proximité à haute qualité de vie	Axe	3 : Développer l'offre de services de proximité, l'économie circulaire et les circuits courts	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	
Pilote de l'action	Communauté de Communes Loue Lison - SYBERT		Porteur	
Titre de l'action				
Poursuivre les actions en faveur d'une meilleure gestion des déchets				
Description				
L'engagement du territoire en faveur d'une meilleure gestion des déchets se traduit sous différentes formes. Cette action a pour objectif de poursuivre le développement de ces actions, ainsi que les partenariats et les initiatives locales en les recensant d'une part et en s'engageant pour leur maintien dans la durée.				
Nature de l'action				
 		Mots clés : circuits-courts, TZDZG, déchets		
Étapes clés				
Plusieurs démarches sont engagées sur le territoire et seront poursuivies : - ressourcerie - TZDZG - broyeur financé par le programme TEPcv pour le broyage local de déchets verts				
Partenaires techniques	SYBERT TRI	Partenaires financiers		
Coût estimé		Financement possible		
Indicateurs de suivi/réalisation				
Indicateurs d'évaluation				

Numéro de l'action - O4A3-4.3.29bis

Délai de réalisation	2021-2027
Moyen humain alloué	
Groupe cible	Communes, citoyens, associations, entreprises
Points de vigilance	
Lien avec d'autres actions	
Recommandations de l'EES	

Impact GES	•	• •	• • •
Impacts énergie	•	• •	• • •
Impact qualité de l'air	•	• •	• • •

Numéro de l'action - O5A1-5.1.30

Orientation	5 : La sensibilisation et l'implication de tous pour un territoire sobre et innovant	Axe	1 : Sensibiliser et mobiliser les acteurs économiques et agricoles	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	ACTION PRIORITAIRE 
Pilote de l'action	Communauté de communes Loue Lison - CCI du Doubs		Porteur	
Titre de l'action				
Développer les réseaux pour favoriser l'interconnaissance, la mutualisation et les initiatives de projet				
Description				
<p>Le monde économique peut paraître cloisonné sur certains aspects. La CCLL souhaite ouvrir le dialogue entre ces acteurs sur son territoire en organisant des rencontres entre acteurs économiques afin de faire connaître les pratiques de chacun sur le territoire, les freins/leviers des démarches de développement durable, développer des pratiques communes inter-entreprises. Dans cette démarche, il s'agit également de mettre en place un réseau de prescripteurs pour conseiller les porteurs de projets.</p>				
Nature de l'action				
  		Mots clés : réseau, entreprises		

Numéro de l'action - O5A1-5.1.30

Étapes clés

A- Instaurer un échange d'informations pour donner aux acteurs économiques un maximum de clés pour optimiser leurs projets

B- Mettre en place un club RH (réseau d'entreprises)

C- Pérenniser les rencontres entreprises-collectivités-acteurs économiques : rencontrer régulièrement les entreprises du territoire

D- Faciliter, coordonner les initiatives communes, structuration et accompagnement de groupements / réseaux :

- Groupements de commandes / prestataires
- Structuration de filières d'approvisionnement en circuits courts
- Mise en relation des producteurs et des groupements de consommateurs potentiels
- Formation des acteurs économiques dans les démarches environnementales (RGE)

E- Mise à disposition des ressources nécessaires (humaines, informatives, etc.) pour les porteurs de projets :

- Proposer des solutions aux porteurs en termes d'énergies renouvelables, en particulier les équipements susceptibles d'être installés sur les bâtiments
- Développer le conseil aux entreprises pour réduire les consommations énergétiques des matériels avec des référents identifiés (déchets, assainissement, bâtiments, etc.)
- Accompagner les initiatives individuelles et collectives pour l'obtention de labels et/ou de certifications





Partenaires techniques	Région BFC CCI du Doubs SAS Fruitière à Énergies	ADEME Ascomade SMHDHL	Partenaires financiers	
Coût estimé	<p><u>A- Coût salarial :</u> Poste de chargé de mission développement économique (voir action 3.4.20) Poste de chargé de mission PCAET (voir action 1.1.1)</p> <p><u>B- Frais de communication</u> Support de communication, impression et graphisme (<i>budget commission 2</i>)</p>	Financement possible	Région BFC	

Numéro de l'action - O5A1-5.1.30

Indicateurs de suivi/réalisation	Mise en place effective d'un club RH ? Nombre de réunions inter-entreprises organisées sur le territoire ?
Indicateurs d'évaluation	
Délai de réalisation	2021-2022
Moyen humain alloué	Pilotage : Chargé de mission développement économique Suivi : Chargé de mission PCAET Services associés : Services urbanisme
Groupe cible	Entreprises
Points de vigilance	
Lien avec d'autres actions	O2A2-2.2.8 Développer l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques
Recommandations de l'EES	S'assurer de la présence de filières de récupération, de réutilisation et/ou de recyclage des batteries.

Impact GES	●	● ●	● ● ●
Impacts énergie	●	● ●	● ● ●
Impact qualité de l'air	●	● ●	● ● ●

Numéro de l'action - O5A1-5.1.31

Orientation	5 : La sensibilisation et l'implication de tous pour un territoire sobre et innovant	Axe	1 : Sensibiliser et mobiliser les acteurs économiques et agricoles	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	ACTION PRIORITAIRE 
Pilote de l'action	Communauté de Communes Loue Lison		Porteur	
Titre de l'action				
Accompagner les professionnels du bâtiment dans le développement de la rénovation énergétique				
Description				
Permettre la montée en compétences des entreprises du bâtiment sur le territoire, dans l'objectif de répondre aux enjeux de la rénovation énergétique d'une part et de renforcer l'emploi de matériaux biosourcés d'autre part.				
Nature de l'action				
  		Mots clés : rénovation énergétique, partenariat		
Étapes clés				
<p>A- Promouvoir la labellisation des entreprises</p> <p>B- Accompagner la formation des professionnels du bâtiment pour répondre à la commande publique : identifier des interprofessions proposant des formations, communiquer auprès des pro pour faire connaître ces dispositifs, élaborer une offre de formation alternative si un besoin nouveau est identifié</p> <p>C- Animer et inciter les acteurs à qualifier leurs pratiques : accompagner la formation des professionnels du bâtiment</p> <p>D- Mettre en place un plan de communication performant à destination des professionnels financiers (lien action action 1.1.1)</p>				

Numéro de l'action - O5A1-5.1.31





Partenaires techniques	Organismes de formations à la commande publique (CNFPT par ex) Réseau associatif (remontées de projets) Partenaires relais : Chambres, filières d'artisanat, CAPEB, ACPME, Pôle Énergie Franche Comté, etc.	Partenaires financiers	
Coût estimé	A- Coût salarial : Poste d'animateur PTRE (voir action 1.1.1) Poste d'accompagnateur PTRE (voir action 1.1.1) Poste de chargé de mission développement économique (voir action 3.4.20) Poste de chargé de mission PCAET (voir action 1.1.1) B- Frais de communication Support de communication, impression et graphisme : 250 € / an (lien action action 1.1.1)	Financement possible	Région BFC
Indicateurs de suivi/réalisation	Nombre d'entreprises labellisées RGE (exemple, autres labels possibles) sur le territoire		
Indicateurs d'évaluation			
Délai de réalisation	2021-2027		
Moyen humain alloué	Pilotage : Chargé de mission développement économique, animateur PTRE, conseiller aux communes Suivi : Chargé de mission PCAET Services associés : Service communication		
Groupe cible	Entreprises		
Points de vigilance			
Lien avec d'autres actions	O1A1-1.1.1 Mettre en place et en œuvre la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) O5A1-5.1.30 Développer les réseaux pour favoriser l'interconnaissance, les initiatives de mutualisation, et les initiatives de projet		

Numéro de l'action - O5A1-5.1.31

Recommandations de l'EES	Intégrer dans la formation aux professionnels des outils et/ou des modules pour leur permettre d'intégrer les enjeux liés à la préservation du bâti et de la faune liée au bâti. Intégrer également des outils permettant d'améliorer le tri des déchets et de limiter les mauvaises pratiques en ce qui concerne leur élimination.
--------------------------	--

Impact GES	•	• •	• • •
Impacts énergie	•	• •	• • •
Impact qualité de l'air	•	• •	• • •

Numéro de l'action - O5A1-5.1.32

Orientation	5 : La sensibilisation et l'implication de tous pour un territoire sobre et innovant	Axe	1 : Sensibiliser et mobiliser les acteurs économiques et agricoles	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	ACTION PRIORITAIRE 
Pilote de l'action	Communauté de Communes Loue Lison		Porteur	
Titre de l'action				
Agir pour préserver la qualité de l'air				
Description				
<p>Le diagnostic air du PCAET indique que la qualité de l'air sur le territoire est correcte. Néanmoins, dans une démarche proactive, et afin d'éviter de détériorer celle-ci, la CCLL souhaite se rapprocher d'ATMO afin d'avoir une meilleure connaissance de la qualité de l'air du territoire, et d'assurer un suivi en matière de collecte des données. Cela pourra, à terme, passer par un suivi appareillé de la qualité de l'air sur un site potentiellement à enjeux du territoire.</p> <p>Mission d'observatoire d'ATMO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - territorialisation des données à l'échelle des EPCI pour l'identification des potentiels - campagne de mesure et modélisation pour identifier les seuils de déclenchement des alertes à la qualité de l'air 				
Nature de l'action				
   <p>Mots clés : qualité de l'air - ATMO - Broyage de déchets verts, séquestration carbone</p>				

Numéro de l'action - O5A1-5.1.32

Étapes clés

PHASE 1 : Établir un partenariat actif avec ATMO en matière de préservation de la qualité de l'air

A- Conventionner : Signer une convention de mise à disposition des données entre ATMO et la CCLL afin de mieux connaître la qualité de l'air sur le territoire

B- Connaître : Effectuer une veille active en partenariat avec ATMO pour suivre l'évolution de leurs outils d'identification des potentiels

C- Communiquer : faire de la prévention sur la qualité de l'air et alerter lors de pics de pollution (signalement + guide de conduite à adopter)

PHASE 2 : Lutter contre le brûlage de déchets verts par la promotion d'un système de broyage des déchets verts mutualisé

Expérimentation réalisée par la CCLL sur 2016/2017/2018, pour poursuivre la démarche, trouver un montage financier satisfaisant

A- Relancer le dispositif : Trouver un fonctionnement pérenne pour cette prestation

B- Conventionner : Conventionnement avec le prestataire ou les collectivités partenaires

C- Mettre en oeuvre : Mise en oeuvre de la démarche

D- Communiquer : Communiquer sur le dispositif de broyage des déchets verts, le déployer à l'échelle CCLL

Poursuivre les actions de lutte contre l'ambrosie, en lien avec les réseaux de référents intercommunaux et communaux et la FREDON

Le territoire est concerné par l'arrêté préfectoral du 9 mai 2019 relatif aux modalités de mise en oeuvre du plan de lutte contre l'ambrosie dans le Doubs

Mener des actions pour améliorer la performance du chauffage au bois (en lien avec l'action 1.1.7)


Partenaires techniques	ATMO BFC Communes Association Tri	SYBERT FREDON	Partenaires financiers
------------------------	---	------------------	------------------------

Numéro de l'action - O5A1-5.1.32

Coût estimé	<p>A- Coût salarial : poste de chargé de mission PCAET (voir action 1.1.1)</p> <p>B- Prestation de broyage : <i>À définir</i></p> <p>B- Frais de communication Support de communication, impression et graphisme: - Qualité de l'air : 250,00 € / an - Broyage de déchets verts : 250,00€ / an</p>	Financement possible	Région BFC
Indicateurs de suivi/réalisation	<p>Signature d'une convention avec ATMO BFC : oui/non ?</p> <p>Utilisation d'un appareil de surveillance de la qualité de l'air sur un site à enjeux : oui/non ?</p>		
Indicateurs d'évaluation	Évolution des émissions des principaux polluants sur le territoire		
Délai de réalisation	<p>2021 : Conventonnement avec ATMO et lancement de la campagne de communication</p> <p>2021 : Réflexion sur l'optimisation du service de broyage de déchets verts</p> <p>2022-2027 : mise en oeuvre de l'action</p>		
Moyen humain alloué	<p>Pilotage : Chargé de mission PCAET</p> <p>Services associés : Service communication</p>		
Groupe cible	Collectivités, associations, citoyens		
Points de vigilance			
Lien avec d'autres actions			
Recommandations de l'EES			

Impact GES	●	● ●	● ● ●
Impacts énergie	●	● ●	● ● ●
Impact qualité de l'air	●	● ●	● ● ●
Séquestration carbone	●	● ●	● ● ●

Numéro de l'action - O5A2-5.2.33

Orientation	5 : La sensibilisation et l'implication de tous pour un territoire sobre et innovant	Axe	2 : Sensibiliser les habitants de la CCLL à la sobriété énergétique pour favoriser les changements de comportement	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	
Pilote de l'action	CPPIE du Haut Doubs - CEN - Association TRI - Association EMNE - EPTB		Co-financeur	
Titre de l'action				
Former tous les publics aux enjeux liés à la ressource en eau, à la biodiversité et au climat				
Description				
Un partenariat est en cours d'élaboration entre la CCLL et un collectif composé des structures CPPIE / CEN / Association Tri / EMNE / EPTB pour apporter un outil pédagogique sur le territoire : proposition de cycles de formations à destination des scolaires sur plusieurs thématiques dont l'eau				
Nature de l'action				
		Mots clés : sensibilisation, ressource en eau, changement climatique, biodiversité		
Étapes clés				
<p>Contractualisation entre le collectif et la CCLL :</p> <p>A- Intervention en milieu scolaire : accompagnement de 60 classes</p> <p>B- Éducation à l'environnement « grand public » (Organisation de « balades natures », Recensement et valorisation des bonnes pratiques sur le territoire, communication par les réseaux classiques des collectivités (site internet de la CCLL et des communes, pages Facebook, bulletins, flyers, affichages en communes etc.) et par un système d'ambassadeurs, communication à grouper avec l'annonce d'autres événements locaux permettant de fédérer autour d'enjeux similaires (transhumance des chèvres, comices, etc.)</p> <p>Articulation à trouver entre cette action et le volet Éducation à l'Environnement du Contrat de Rivière Loue-Lison en cours d'élaboration</p>				

Numéro de l'action - O5A2-5.2.33





Partenaires techniques	Prestataires : CPIE - Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté - Association Tri - Association EMNE / EPTB CCLL : subventions	Partenaires financiers	
Coût estimé	<p><u>A- Coût salarial :</u> - Partenaire : Pilotage de l'action (à préciser par le partenaire) - CCLL : suivi et la demande de subvention : Poste d'animateur LEADER (Budget LEADER)</p> <p><u>B- Convention d'éducation à l'environnement</u> Total sur 2 ans : 173 000,00 € LEADER (76,96%) : 125 280,00 € CCLL (22,12%) 36 000,00 € Collectif / autofinancement porteur de projet (0,92%) : 1 500,00 € Reste à charge CCLL : 18 000 € / an</p> <p><u>C- Frais de communication (à la charge de la CCLL)</u> Support de communication : 200,00 € / an</p>	Financement possible	Région BFC
Indicateurs de suivi/réalisation	Évolution annuelle du nombre de classes accompagnées dans le cadre du programme à l'éducation à l'environnement		
Indicateurs d'évaluation			
Délai de réalisation	Convention pour 2 ans : 2021-2023		
Moyen humain alloué	Moyens partenaires Coordination / suivi : animateur LEADER, chargé de mission PCAET		

Numéro de l'action - O5A2-5.2.33

Groupe cible	Citoyens
Points de vigilance	O5A2-5.2.34 Informer tous les publics (secteur public et privé) des bonnes pratiques et dispositifs existants sur le territoire O5A2-5.2.35 Sensibiliser tous les publics sur les changements de comportement et l'adaptation au changement climatique O5A2-5.2.36 Animer des opérations d'information collective sur l'agroécologie et les pratiques environnementales
Lien avec d'autres actions	
Recommandations de l'EES	<p>Les économies d'énergie dans le logement et la modification des pratiques de déplacement constituent des thèmes prioritaires pour les scolaires et les habitants.</p> <p>Les enjeux et bonnes pratiques liés à la qualité de l'air pourrait constituer une des thématiques abordées dans le cadre des opérations de sensibilisation. De plus, au-delà des actions de sensibilisation, il conviendra d'intégrer dans l'action les sujets liés à la prévention des pollutions diffuses liées à la sphère domestique (rejets toxiques dans le réseau, utilisation de produits dangereux, etc.).</p> <p>De la même façon, il conviendra d'intégrer dans la sensibilisation et l'adaptation au changement climatique les bons gestes vis-à-vis des espèces invasives ayant des impacts sur la santé humaine.</p>

Impact GES	•	• •	• • •
Impacts énergie	•	• •	• • •
Impact qualité de l'air	•	• •	• • •

Numéro de l'action - O5A2-5.2.34

Orientation	5 : La sensibilisation et l'implication de tous pour un territoire sobre et innovant	Axe	2 : Sensibiliser les habitants de la CCLL à la sobriété énergétique pour favoriser les changements de comportement	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	ACTION PRIORITAIRE 
Pilote de l'action	Communauté de Communes Loue Lison		Porteur	
			Facilitateur	
Titre de l'action				
Informez tous les acteurs, publics comme privés, des bonnes pratiques et dispositifs existants localement				
Description				
Sensibiliser les collectivités (élus et techniciens) à davantage intégrer les enjeux Climat Air Énergie dans la commande publique, la gestion du patrimoine public, et les documents d'urbanisme (PLU, carte communale, PLUi, etc.)				
Nature de l'action				
  		Mots clés : Communication - bonnes pratiques		

Numéro de l'action - O5A2-5.2.34

Étapes clés

A- Diffuser l'information sur les pratiques et outils existants sur le territoire en matière de développement durable, afin de massifier leur utilisation :

- Partager l'information et valoriser les bonnes pratiques des collectivités

B- Communiquer auprès des élus locaux et du grand public : utiliser les bulletins communaux et intercommunaux pour diffuser des informations en matière de TE

C- Faire connaître les dispositifs d'accompagnement des particuliers à la rénovation de leur logement

D- Communiquer auprès des élus locaux sur les dispositifs d'aides à disposition + valorisation des bonnes pratique

- Communiquer auprès des élus locaux et du grand public

- Utiliser les bulletins communaux et intercommunaux pour diffuser

- Recenser les publications déjà disponibles pour diffusion dans les bulletins (identifier un élu référent sur le territoire)

PM : Département : mise à disposition d'outils de sensibilisation destinés aux collectivités





Partenaires techniques	Association locales Région BFC SYDED du Doubs SAS Fruitière à Énergie (rénovation /construction, animation du territoire, mise en mouvement) Département du Doubs	Partenaires financiers	Région BFC
Coût estimé	<p><u>A- Coût salarial :</u> Poste de chargé de mission PCAET (voir action 1.1.1)</p> <p><u>B- Frais de communication</u> Support de communication : 250,00 € / an</p>	Financement possible	
Indicateurs de suivi/réalisation			

Numéro de l'action - O5A2-5.2.34

Indicateurs d'évaluation	
Délai de réalisation	Convention PTRE CCLL-Région sur trois ans : 2020 - 2023 Action globale : 2021-2027
Moyen humain alloué	Pilotage : accompagnateur PTRE, conseiller aux communes Suivi : Chargé de mission PCAET
Groupe cible	Tous publics : collectivités, citoyens, agriculteurs, entreprises, etc.
Points de vigilance	
Lien avec d'autres actions	O5A2-5.2.33 Former tous les publics aux enjeux liés à la ressource en eau, à la biodiversité et au climat - programme global de formation à l'environnement sur le territoire O5A2-5.2.35 Sensibiliser tous les publics sur les changements de comportement et l'adaptation au changement climatique O5A2-5.2.36 Animer des opérations d'information collective sur l'agroécologie et les pratiques environnementales
Recommandations de l'EES	Les économies d'énergie dans le logement et la modification des pratiques de déplacement constituent des thèmes prioritaires pour les scolaires et les habitants. Les enjeux et bonnes pratiques liés à la qualité de l'air pourrait constituer une des thématiques abordées dans le cadre des opérations de sensibilisation. De plus, au-delà des actions de sensibilisation, il conviendra d'intégrer dans l'action les sujets liés à la prévention des pollutions diffuses liées à la sphère domestique (rejets toxiques dans le réseau, utilisation de produits dangereux, etc.). De la même façon, il conviendra d'intégrer dans la sensibilisation et l'adaptation au changement climatique les bons gestes vis-à-vis des espèces invasives ayant des impacts sur la santé humaine.

Impact GES	●	● ●	● ● ●
Impacts énergie	●	● ●	● ● ●
Impact qualité de l'air	●	● ●	● ● ●

Numéro de l'action - O5A2-5.2.35





Orientation	5 : La sensibilisation et l'implication de tous pour un territoire sobre et innovant	Axe	2 : Sensibiliser les habitants de la CCLL à la sobriété énergétique pour favoriser les changements de comportement	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	ACTION PRIORITAIRE 
Pilote de l'action	Communauté de Communes Loue Lison		Porteur	
Titre de l'action				
Sensibiliser tous les publics aux changements de comportement et à l'adaptation au changement climatique				
Description				
La sensibilisation est un levier important dans l'optique d'un changement et d'une adaptation au changement climatique, afin de faire adopter à tous les publics du territoire les bons gestes en la matière.				
Nature de l'action				
   Mots clés : communication, changement de comportement, adaptation				
Étapes clés				
Proposer un séminaire annuel aux élus et agents de la CCLL pour les amener à faire évoluer leur pratique pour des comportements professionnels et personnels plus éco-responsables				
Partenaires techniques	Région BFC Chambre d'Agriculture Centres de formations Associations du territoire	SMHDHL ATMO BFC ARS Préfecture	Partenaires financiers	

Numéro de l'action - O5A2-5.2.35

Coût estimé	<p><u>A- Coût salarial</u> Poste de chargé de mission PCAET (voir action 1.1.1)</p> <p><u>B- Formation</u> 1 formation par an Frais de formation des agents et élus : <i>à définir</i></p>	Financement possible	Région BFC
Indicateurs de suivi/réalisation			
Indicateurs d'évaluation			
Délai de réalisation	2021-2027		
Moyen humain alloué	<p>Pilotage : Chargé de mission PCAET</p> <p>Services associés : Service communication</p>		
Groupe cible	Tous publics : collectivités, citoyens, agriculteurs, entreprises, etc.		
Points de vigilance			
Lien avec d'autres actions	<p>O5A2-5.2.33 Former tous les publics aux enjeux liés à la ressource en eau, à la biodiversité et au climat - programme global de formation à l'environnement sur le territoire</p> <p>O5A2-5.2.34 Informer tous les publics (secteur public et privé) des bonnes pratiques et dispositifs existants sur le territoire</p> <p>O5A2-5.2.36 Animer des opérations d'information collective sur l'agroécologie et les pratiques environnementales</p>		
Recommandations de l'EES	<p>Intégrer les deux volets qui concernent la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> - comment contribuer à son échelle à réduire la vulnérabilité du territoire - bonnes pratiques à adopter face aux risques naturels et canicules, etc. <p>De la même façon, il conviendra d'intégrer dans la sensibilisation et l'adaptation au changement climatique les bons gestes vis-à-vis des espèces invasives ayant des impacts sur la santé humaine.</p>		

Impact GES	●	●●	●●●
Impacts énergie	●	●●	●●●
Impact qualité de l'air	●	●●	●●●

Numéro de l'action : O5A2-5.2.36

Orientation	5 : La sensibilisation et l'implication de tous pour un territoire sobre et innovant	Axe	2 : Sensibiliser les habitants de la CCLL à la sobriété énergétique pour favoriser les changements de comportement	
Périmètre	Communauté de communes Loue Lison	Rôle de la CCLL	Pilotes	ACTION PRIORITAIRE 
Pilote de l'action	Communauté de Communes Loue Lison		Porteur	
Titre de l'action				
Animer des opérations d'information collective sur l'agroécologie et les pratiques environnementales				
Description				
Faciliter les retours d'expérience de l'agroécologie (haies, agroforesterie, agroenvironnement)				
Nature de l'action				
   <p style="text-align: center;">Mots clés : agroécologie, information</p>				
Étapes clés				
<p>Préférer des réunions sur le terrain à un grand forum (1 à 2 fois par an)</p> <p>Organiser des rencontres</p> <p>Communiquer sur des choses qui se réalisent, sur les bonnes pratiques mises en place ou en cours sur le territoire</p> <p>Inciter au déploiement de l'agroécologie via des opérations d'expérimentations</p> <p>Reproduire des choses déjà faites par la chambre d'agriculture sur le département en ciblant davantage sur la CCLL</p> <p>Voyages d'études dans le cas où pas suffisamment d'exemples sur le territoire (agroforesterie)</p>				
Partenaires techniques	Chambre d'Agriculture DDT du Doubs (Journées Contrôles PAC) Associations du territoire (Echel, EMNE)	SMHDHL Région BFC	Partenaires financiers	

Numéro de l'action : O5A2-5.2.36

Coût estimé	<p>A- Coût salarial Poste de chargé de mission PCAET (voir action 1.1.1)</p> <p>B- Conférence 1 à 2 rencontres par an -<i>à définir</i></p> <p>C- Frais de communication Support de communication : 100,00 € / an</p>	Financement possible	Région BFC
Indicateurs de suivi/réalisation	Nombre de réunions/rencontres réalisées avec des agriculteurs		
Indicateurs d'évaluation			
Délai de réalisation	2021-2027		
Moyen humain alloué	<p>Pilotage : animateur LEADER</p> <p>Suivi : Chargé de mission PCAET</p> <p>Services associés : Service communication</p>		
Groupe cible	Agriculteurs, citoyens, associations, élus, techniciens		
Points de vigilance			
Lien avec d'autres actions	<p>O5A2-5.2.33 Former tous les publics aux enjeux liés à la ressource en eau, à la biodiversité et au climat - programme global de formation à l'environnement sur le territoire</p> <p>O5A2-5.2.34 Informer tous les publics (secteur public et privé) des bonnes pratiques et dispositifs existants sur le territoire</p> <p>O5A2-5.2.35 Sensibiliser tous les publics sur les changements de comportement et l'adaptation au changement climatique</p>		
Recommandations de l'EES			

Impact GES	●	●●	●●●
Impacts énergie	●	●●	●●●
Impact qualité de l'air	●	●●	●●●

Chapitre II.

Le dispositif de suivi

Pour assurer le suivi et l'animation du PCAET, plusieurs conditions et modalités de mise en œuvre ont été définies par la CCLL :

- Désignation d'un élu pilote
- Désignation d'élus référents pour le suivi de la mise en œuvre
- Constitution du comité de suivi (élus pilote et référents, chargé de mission, partenaires)
- Sensibilisation et mobilisation des élus et des différents services autour des liens entre le PCAET et les autres compétences de la CCLL
- Veille et suivi sur les financements (appels à projets et appels à manifestations d'intérêt notamment, subventions)
- Mobilisation des partenaires et des porteurs d'actions, par exemple à l'occasion d'une réunion annuelle

En outre, afin d'assurer le suivi effectif du PCAET, que ce soit au niveau de sa mise en œuvre ou de ses réalisations, un dispositif de suivi, « prêt à remplir » a été créé, sous la forme d'un tableau. Il permet d'assurer un suivi annuel de l'avancée des actions, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

Le suivi annuel du PCAET est en effet déterminant afin d'estimer son avancée et de pouvoir réévaluer, le cas échéant, les modalités de mise en œuvre lors de l'évaluation à mi-parcours. C'est également le moyen de s'assurer sur les objectifs en termes de réductions des émissions de GES, d'amélioration de la qualité de l'air, de consommation d'énergie et de production d'énergie renouvelable pourront effectivement être atteints.

Communauté de communes Loue Lison
Plan Climat Air Énergie Territorial

PCAET : CC Loue Lison			Suivi par année du plan d'action						
Indicateurs de réalisation	N°	Action	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre de logements rénovés par an ?	O1A1-1.1.1	Mettre en œuvre la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)							
Nombre de copropriétaires sensibilisés ?	O1A1-1.1.2	Accompagner la rénovation énergétique des copropriétés							
Nombre de logements en copropriété rénovés par an ?	O1A1-1.1.2	Accompagner la rénovation énergétique des copropriétés							
Nombre de travaux réalisés par les communes et préconisés par le CEP ?	O1A2-1.2.3	Doter le territoire de moyens d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la gestion de leur patrimoine							
Nombre de diagnostics de l'éclairage public sur la CCLL ?	O1A2-1.2.3	Doter le territoire de moyens d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la gestion de leur patrimoine							
Ratio : nombre de bâtiments publics pourvus d'un diagnostic énergétique / nombre total de bâtiments publics sur la CCLL	O1A2-1.2.4	Munir l'ensemble des collectivités de la CCLL d'un diagnostic complet de leur patrimoine							
Nombre de projet de rénovation énergétique du patrimoine public ?	O1A2-1.2.5	Rénover le patrimoine public (bâti et éclairage public) à haute performance énergétique							
Nombre de projet de rénovation énergétique de l'éclairage public ?	O1A2-1.2.5	Rénover le patrimoine public (bâti et éclairage public) à haute performance énergétique							
Nombre d'agents qui participent à des formations liées à la commande publique plus responsable ?	O1A2-1.2.6	Former les collectivités pour une commande publique responsable							
Nombre de projets solaires accompagnés par la CCLL ?	O2A2-2.2.8	Inciter techniquement et financièrement l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques							
Réalisation ou non d'une étude de faisabilité sur le territoire de la CCLL ?	O2A2-2.2.9	Évaluer la faisabilité du déploiement de l'éolien à horizon 2050							
Intervention d'un BE spécialisé développement projet éolien ?	O2A2-2.2.9	Évaluer la faisabilité du déploiement de l'éolien à horizon 2050							
Mise en place d'une concertation locale sur la question ?	O2A2-2.2.9	Évaluer la faisabilité du déploiement de l'éolien à horizon 2050							
Nombre de projets de méthanisation en réflexion ou à l'étude sur le territoire ?	O2A4-2.4.10	Accompagner un développement modéré de la méthanisation sur le territoire							
Rénovation ou non du seuil de Quingey à des fins de production hydroélectrique ?	O2A4-2.4.11	Accompagner un développement modéré de la production hydroélectrique sur le territoire							

Communauté de communes Loue Lison
Plan Climat Air Énergie Territorial

PCAET : CC Loue Lison			Suivi par année du plan d'action						
Indicateurs de réalisation	N°	Action	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Autres projets de rénovation de seuils sur la CCLL ?	O2A4-2.4.11	Accompagner un développement modéré de la production hydroélectrique sur le territoire							
Mise en place d'une subvention pour les agriculteurs se convertissant vers l'agriculture biologique ou souhaitant s'installer en bio ?	O3A1-3.1.12	Accompagner techniquement et financièrement les porteurs de projets agricoles dans la réalisation de diagnostics des exploitations							
Nombre de diagnostics énergétiques réalisés ?	O3A1-3.1.12	Accompagner techniquement et financièrement les porteurs de projets agricoles dans la réalisation de diagnostics des exploitations							
Évolution du programme Agrilean : prend-il en compte des critères GES, eau ou énergie ?	O3A1-3.1.12	Accompagner techniquement et financièrement les porteurs de projets agricoles dans la réalisation de diagnostics des exploitations							
Introduction de nouvelles essences / cultures sur le territoire oui/non ?	O3A1-3.1.13	Accompagner et soutenir la diversification agricole/sylvicole							
Nombre de chantiers de restauration des corridors écologiques ?	O3A2-3.2.15	Restaurer et préserver les continuités écologiques et les zones humides							
Mise en œuvre d'un contrat de rivière : oui/non ?	O3A2-3.2.16	Connaître et préserver la ressource en eau du territoire							
Mise en œuvre d'un Schéma départemental d'alimentation en eau potable : oui/non ?	O3A2-3.2.16	Connaître et préserver la ressource en eau du territoire							
Mise en œuvre d'un contrat de rivière : oui/non ?	O3A2-3.2.17	Inciter financièrement l'installation d'équipements favorisant les économies et le stockage de l'eau							
Mise en œuvre d'un Schéma départemental d'alimentation en eau potable : oui/non ?	O3A2-3.2.17	Inciter financièrement l'installation d'équipements favorisant les économies et le stockage de l'eau							
Nombre de troupeaux conservateurs utilisés pour lutter contre l'enfrichement ?	O3A3-3.3.18	Mener un travail sur la réouverture des milieux et lutter contre l'enfrichement							
Étude d'identification des "bois vacants et sans maîtres" menée sur le territoire oui/non ?	O3A3-3.3.19	Restructurer le foncier forestier							
Nombre de prescriptions liées à l'environnement dans les Règlements des futures ZAE du territoire ?	O3A4-3.4.20	Enrichir les règlements de ZAE par des prescriptions liées à la transition écologique							

Communauté de communes Loue Lison
Plan Climat Air Énergie Territorial

PCAET : CC Loue Lison			Suivi par année du plan d'action						
Indicateurs de réalisation	N°	Action	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre d'éco-conditionnalité dans les règlements d'intervention ?	O3A4-3.4.21	Insérer une éco-conditionnalité dans l'attribution des aides aux entreprises							
Réponse à un AAP sur la mobilité rurale ? Oui / Non ?	O4A1-4.1.22	Organiser la CCLL comme moteur de la mobilité sur le territoire							
Mise en place d'un projet commun de mobilité avec un/des territoires voisins ? Oui / Non ?	O4A1-4.1.22	Organiser la CCLL comme moteur de la mobilité sur le territoire							
Recrutement d'un chargé de mission mobilité oui/non ?	O4A1-4.1.23	Élaborer un Plan de Mobilité Durable							
Mise en œuvre d'un Plan de Mobilité Rural oui/non ?	O4A1-4.1.23	Élaborer un Plan de Mobilité Durable							
Mise en place d'un PDE ou PDIE sur le territoire ?	O4A1-4.1.24	Diminuer l'empreinte carbone des professionnels par la mise en œuvre de Plans de Déplacement Inter-Entreprises							
Aménagement d'une aire de covoiturage sur le territoire ?	O4A1-4.1.24	Diminuer l'empreinte carbone des professionnels par la mise en œuvre de Plans de Déplacement Inter-Entreprises							
Utilisation de la plateforme Mobigo par les habitants de la CCLL : nombre d'abonnés ?	O4A1-4.1.24	Diminuer l'empreinte carbone des professionnels par la mise en œuvre de Plans de Déplacement Inter-Entreprises							
Répartition modale des déplacements sur le territoire (si possible hors trafic de transit) ?	O4A1-4.1.25	Répondre aux enjeux de mobilité "motorisée" sur le territoire - Mise en œuvre du Plan de Mobilité Rural -							
Nombre de pédibus mis en place dans les communes ?	O4A1-4.1.26	Répondre aux enjeux de mobilité "douce" sur le territoire - Mise en œuvre du Plan de Mobilité Rural -							
Nombre d'aménagements réalisés pour sécuriser la pratique du vélo ?	O4A1-4.1.26	Répondre aux enjeux de mobilité "douce" sur le territoire - Mise en œuvre du Plan de Mobilité Rural -							
Aide/subvention mise en place pour l'achat d'un VAE ?	O4A1-4.1.26	Répondre aux enjeux de mobilité "douce" sur le territoire - Mise en œuvre du Plan de Mobilité Rural -							
Nombre de révision de PLU ou carte communale suivi et/ou accompagnée par la CCLL ?	O4A2-4.2.28	Accompagner les communes dans les choix en matière de prescriptions d'urbanisme - Élaboration et révision des PLU, PLUi et cartes communales -							
Ouverture d'un magasin de producteurs locaux ?	O4A3-4.3.29	Valoriser la production locale dans une optique de développement des circuits courts							

Communauté de communes Loue Lison
Plan Climat Air Énergie Territorial

PCAET : CC Loue Lison			Suivi par année du plan d'action						
Indicateurs de réalisation	N°	Action	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Développement d'une filière de distribution de produits locaux ?	O4A3-4.3.29	Valoriser la production locale dans une optique de développement des circuits courts							
Mise en place effective d'un club RH ? Nombre de réunions inter-entreprises organisées sur le territoire ?	O5A1-5.1.30	Développer les réseaux pour favoriser l'interconnaissance, la mutualisation et les initiatives de projet							
Nombre d'entreprises labellisées RGE (exemple, autres labels possibles) sur le territoire ?	O5A1-5.1.31	Accompagner les professionnels du bâtiment dans le développement de la rénovation énergétique							
Signature d'une convention avec ATMO BFC : oui/non ?	O5A1-5.1.32	Agir pour préserver la qualité de l'air							
Utilisation d'un appareil de surveillance de la qualité de l'air sur un site à enjeux : oui/non ?	O5A1-5.1.32	Agir pour préserver la qualité de l'air							
Nombre de classes accompagnées dans le cadre du programme à l'éducation à l'environnement par an ?	O5A2-5.2.33	Former tous les publics aux enjeux liés à la ressource en eau, à la biodiversité et au climat - programme global de formation à l'environnement sur le territoire-							
Nombre de réunions/rencontres réalisées avec des agriculteurs ?	O5A2-5.2.36	Animer des opérations d'information collective sur l'agroécologie et les pratiques environnementales							

Communauté de communes Loue Lison
Plan Climat Air Énergie Territorial

PCAET : CC Loue Lison			Référence			
Indicateurs d'évaluation	N°	Action	Année	Donnée	Unité	Remarques
kgCO2e de GES évités du logement rénové (GES)	O1A1-1.1.1	Mettre en œuvre la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)	2014	17300	tCO2e	Émissions GES du secteur résidentiel
kWh économisés du logement rénové	O1A1-1.1.1	Mettre en œuvre la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)	2014	270979	MWh	Conso énergétique du secteur résidentiel
kgCO2e de GES évités du logement rénové (GES)	O1A1-1.1.2	Accompagner la rénovation énergétique des copropriétés	2014	17300	tCO2e	Émissions GES du secteur résidentiel
kWh économisés du logement rénové	O1A1-1.1.2	Accompagner la rénovation énergétique des copropriétés	2014	270979	MWh	Conso énergétique du secteur résidentiel
€ économisés par les communes sur le patrimoine rénové	O1A2-1.2.3	Doter le territoire de moyens d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la gestion de leur patrimoine				
kgCO2e de GES évités sur le patrimoine rénové	O1A2-1.2.3	Doter le territoire de moyens d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la gestion de leur patrimoine	2014	6765	tCO2e	Émissions GES du secteur tertiaire
kWh économisés par les communes	O1A2-1.2.3	Doter le territoire de moyens d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la gestion de leur patrimoine	2014	52	GWh	Conso énergétique du secteur tertiaire
€ économisés par les communes sur le patrimoine rénové	O1A2-1.2.4	Munir l'ensemble des collectivités de la CCLL d'un diagnostic complet de leur patrimoine				
kWh économisés par les communes sur le patrimoine rénové	O1A2-1.2.4	Munir l'ensemble des collectivités de la CCLL d'un diagnostic complet de leur patrimoine	2014	52	GWh	Conso énergétique du secteur tertiaire
€ économisés par les communes sur le patrimoine rénové	O1A2-1.2.5	Rénover le patrimoine public (bâti et éclairage public) à haute performance énergétique				
kgCO2e de GES évités sur le patrimoine rénové	O1A2-1.2.5	Rénover le patrimoine public (bâti et éclairage public) à haute performance énergétique	2014	6765	tCO2e	Émissions GES du secteur tertiaire
kWh économisés par les communes sur le patrimoine rénové	O1A2-1.2.5	Rénover le patrimoine public (bâti et éclairage public) à haute performance énergétique	2014	52	GWh	Conso énergétique du secteur tertiaire
Part de marchés publics intégrant des critères environnementaux / an	O1A2-1.2.6	Former les collectivités pour une commande publique responsable				

Communauté de communes Loue Lison
Plan Climat Air Énergie Territorial

PCAET : CC Loue Lison			Suivi par année du plan d'action							Valeurs cibles	
Indicateurs d'évaluation	N°	Action	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Donnée	Unité
kgCO2e de GES évités du logement rénové (GES)	O1A1-1.1.1	Mettre en œuvre la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)								12341	tCO2e
kWh économisés du logement rénové	O1A1-1.1.1	Mettre en œuvre la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)								229000	MWh
kgCO2e de GES évités du logement rénové (GES)	O1A1-1.1.2	Accompagner la rénovation énergétique des copropriétés								12341	tCO2e
kWh économisés du logement rénové	O1A1-1.1.2	Accompagner la rénovation énergétique des copropriétés								229000	MWh
€ économisés par les communes sur le patrimoine rénové	O1A2-1.2.3	Doter le territoire de moyens d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la gestion de leur patrimoine									
kgCO2e de GES évités sur le patrimoine rénové	O1A2-1.2.3	Doter le territoire de moyens d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la gestion de leur patrimoine								4826	tCO2e
kWh économisés par les communes	O1A2-1.2.3	Doter le territoire de moyens d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la gestion de leur patrimoine								44	GWh
€ économisés par les communes sur le patrimoine rénové	O1A2-1.2.4	Munir l'ensemble des collectivités de la CCLL d'un diagnostic complet de leur patrimoine									
kWh économisés par les communes sur le patrimoine rénové	O1A2-1.2.4	Munir l'ensemble des collectivités de la CCLL d'un diagnostic complet de leur patrimoine								44	GWh
€ économisés par les communes sur le patrimoine rénové	O1A2-1.2.5	Rénover le patrimoine public (bâti et éclairage public) à haute performance énergétique									
kgCO2e de GES évités sur le patrimoine rénové	O1A2-1.2.5	Rénover le patrimoine public (bâti et éclairage public) à haute performance énergétique								4826	tCO2e
kWh économisés par les communes sur le patrimoine rénové	O1A2-1.2.5	Rénover le patrimoine public (bâti et éclairage public) à haute performance énergétique								44	GWh
Part de marchés publics intégrant des critères environnementaux / an	O1A2-1.2.6	Former les collectivités pour une commande publique responsable									

Communauté de communes Loue Lison
Plan Climat Air Énergie Territorial

PCAET : CC Loue Lison			Référence			
Indicateurs d'évaluation	N°	Action	Année	Donnée	Unité	Remarques
kgCO2e de GES liés au chauffage (CCLL)	O2A1-2.1.7	Inciter financièrement l'installation de chaufferies bois dans les projets de rénovation	2014	466	tCO2e	Émissions polluants atmosphériques du résidentiel-tertiaire
kgCO2e de particules fines liées au chauffage (CCLL)	O2A1-2.1.7	Inciter financièrement l'installation de chaufferies bois dans les projets de rénovation	2014	182	tCO2e	Émissions particules fines (PM2.5 et PM10) du résidentiel-tertiaire
kWh produits sur des dispositifs accompagnés par la CCLL	O2A2-2.2.8	Inciter techniquement et financièrement l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques	2014	987	MWh	Production électricité photovoltaïque
kWh produits sur des dispositifs accompagnés par la CCLL	O2A2-2.2.8	Inciter techniquement et financièrement l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques	2014	508	MWh	Production solaire thermique
kWh produits par la méthanisation dans le mix énergétique	O2A4-2.4.10	Accompagner un développement modéré de la méthanisation sur le territoire	2014	0	MWh	Production méthanisation
Part de kWh produits par la méthanisation dans le mix énergétique	O2A4-2.4.10	Accompagner un développement modéré de la méthanisation sur le territoire	2014	0	%	Part méthanisation
kWh produits par l'hydroélectricité dans le mix énergétique	O2A4-2.4.11	Accompagner un développement modéré de la production hydroélectrique sur le territoire	2014	24904	MWh	Production hydroélectricité
Part de kWh produits par l'hydroélectricité dans le mix énergétique	O2A4-2.4.11	Accompagner un développement modéré de la production hydroélectrique sur le territoire	2014	0	%	Part hydroélectricité
Part des agriculteurs convertis en bio	O3A1-3.1.12	Accompagner techniquement et financièrement les porteurs de projets agricoles dans la réalisation de diagnostics des exploitations				
Part des nouveaux agriculteurs en bio	O3A1-3.1.12	Accompagner techniquement et financièrement les porteurs de projets agricoles dans la réalisation de diagnostics des exploitations				
ha de nouvelles essences / cultures sur le territoire	O3A1-3.1.13	Accompagner et soutenir la diversification agricole/sylvicole				

Communauté de communes Loue Lison
Plan Climat Air Énergie Territorial

PCAET : CC Loue Lison			Suivi par année du plan d'action							Valeurs cibles	
Indicateurs d'évaluation	N°	Action	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Donnée	Unité
kgCO2e de GES liés au chauffage (CCLL)	O2A1-2.1.7	Inciter financièrement l'installation de chaufferies bois dans les projets de rénovation								349	tCO2e
kgCO2e de particules fines liées au chauffage (CCLL)	O2A1-2.1.7	Inciter financièrement l'installation de chaufferies bois dans les projets de rénovation								137	tCO2e
kWh produits sur des dispositifs accompagnés par la CCLL	O2A2-2.2.8	Inciter techniquement et financièrement l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques								6600	MWh
kWh produits sur des dispositifs accompagnés par la CCLL	O2A2-2.2.8	Inciter techniquement et financièrement l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques								11000	MWh
kWh produits par la méthanisation dans le mix énergétique	O2A4-2.4.10	Accompagner un développement modéré de la méthanisation sur le territoire								0	MWh
Part de kWh produits par la méthanisation dans le mix énergétique	O2A4-2.4.10	Accompagner un développement modéré de la méthanisation sur le territoire								0	%
kWh produits par l'hydroélectricité dans le mix énergétique	O2A4-2.4.11	Accompagner un développement modéré de la production hydroélectrique sur le territoire								24904	MWh
Part de kWh produits par l'hydroélectricité dans le mix énergétique	O2A4-2.4.11	Accompagner un développement modéré de la production hydroélectrique sur le territoire								0	MWh
Part des agriculteurs convertis en bio	O3A1-3.1.12	Accompagner techniquement et financièrement les porteurs de projets agricoles dans la réalisation de diagnostics des exploitations									
Part des nouveaux agriculteurs en bio	O3A1-3.1.12	Accompagner techniquement et financièrement les porteurs de projets agricoles dans la réalisation de diagnostics des exploitations									
ha de nouvelles essences / cultures sur le territoire	O3A1-3.1.13	Accompagner et soutenir la diversification agricole/sylvicole									

Communauté de communes Loue Lison
Plan Climat Air Énergie Territorial

PCAET : CC Loue Lison			Référence			
Indicateurs d'évaluation	N°	Action	Année	Donnée	Unité	Remarques
ha de terrains agricoles qui passent vers des pratiques plus durables	O3A1-3.1.14	Agir sur la conversion du foncier agricole dédié à l'agroécologie				
ha de ZH dégradées et restaurées	O3A2-3.2.15	Restaurer et préserver les continuités écologiques et les zones humides				
ha de ZH supplémentaires identifiées	O3A2-3.2.15	Restaurer et préserver les continuités écologiques et les zones humides				
Critère de bon état des cours d'eau	O3A2-3.2.16	Connaitre et préserver la ressource en eau du territoire				
Critère de bon état des cours d'eau	O3A2-3.2.17	Inciter financièrement l'installation d'équipements favorisant les économies et le stockage de l'eau				
ha de milieux ouverts préservés	O3A3-3.3.18	Mener un travail sur la réouverture des milieux et lutter contre l'enrichissement				
ha de patrimoine forestier communal	O3A3-3.3.19	Restructurer le foncier forestier	2012	33507	ha	Surface forestière territoire CCLL
kWh produits en EnR dans les futures ZAE	O3A4-3.4.20	Enrichir les règlements de ZAE par des prescriptions liées à la transition écologique				
kgCO2e de GES économisés dans les transports (hors trafic et transit si données disponibles)	O4A1-4.1.24	Diminuer l'empreinte carbone des professionnels par la mise en œuvre de Plans de Déplacement Inter-Entreprises	2014	65278	tCO2e	Émissions GES des transports routiers
kgCO2e de GES économisés dans les transports (hors trafic et transit si données disponibles)	O4A1-4.1.25	Répondre aux enjeux de mobilité "motorisée" sur le territoire - Mise en œuvre du Plan de Mobilité Rural -	2014	65278	tCO2e	Émissions GES des transports routiers
kWh consommés par les transports (hors trafic et transit si données disponibles)	O4A1-4.1.25	Répondre aux enjeux de mobilité "motorisée" sur le territoire - Mise en œuvre du Plan de Mobilité Rural -	2014	256895	MWh	Conso énergétique des transports routiers (tout compris)
Enfants pratiquant la pédibus	O4A1-4.1.26	Répondre aux enjeux de mobilité "douce" sur le territoire - Mise en œuvre du Plan de Mobilité Rural -				

Communauté de communes Loue Lison
Plan Climat Air Énergie Territorial

PCAET : CC Loue Lison			Suivi par année du plan d'action							Valeurs cibles	
Indicateurs d'évaluation	N°	Action	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Donnée	Unité
ha de terrains agricoles qui passent vers des pratiques plus durables	O3A1-3.1.14	Agir sur la conversion du foncier agricole dédié à l'agroécologie									
ha de ZH dégradées et restaurées	O3A2-3.2.15	Restaurer et préserver les continuités écologiques et les zones humides									
ha de ZH supplémentaires identifiées	O3A2-3.2.15	Restaurer et préserver les continuités écologiques et les zones humides									
Critère de bon état des cours d'eau	O3A2-3.2.16	Connaitre et préserver la ressource en eau du territoire									
Critère de bon état des cours d'eau	O3A2-3.2.17	Inciter financièrement l'installation d'équipements favorisant les économies et le stockage de l'eau									
ha de milieux ouverts préservés	O3A3-3.3.18	Mener un travail sur la réouverture des milieux et lutter contre l'enfrichement									
ha de patrimoine forestier communal	O3A3-3.3.19	Restructurer le foncier forestier									
kWh produits en EnR dans les futures ZAE	O3A4-3.4.20	Enrichir les règlements de ZAE par des prescriptions liées à la transition écologique									
kgCO2e de GES économisés dans les transports (hors trafic et transit si données disponibles)	O4A1-4.1.24	Diminuer l'empreinte carbone des professionnels par la mise en œuvre de Plans de Déplacement Inter-Entreprises								52751	tCO2e
kgCO2e de GES économisés dans les transports (hors trafic et transit si données disponibles)	O4A1-4.1.25	Répondre aux enjeux de mobilité "motorisée" sur le territoire - Mise en œuvre du Plan de Mobilité Rural -								52751	tCO2e
kWh consommés par les transports (hors trafic et transit si données disponibles)	O4A1-4.1.25	Répondre aux enjeux de mobilité "motorisée" sur le territoire - Mise en œuvre du Plan de Mobilité Rural -								230200	MWh
Enfants pratiquant la pédibus	O4A1-4.1.26	Répondre aux enjeux de mobilité "douce" sur le territoire - Mise en œuvre du Plan de Mobilité Rural -									

Communauté de communes Loue Lison
Plan Climat Air Énergie Territorial

PCAET : CC Loue Lison			Référence			
Indicateurs d'évaluation	N°	Action	Année	Donnée	Unité	Remarques
VAE subventionnés	O4A1-4.1.26	Répondre aux enjeux de mobilité "douce" sur le territoire - Mise en œuvre du Plan de Mobilité Rural -				
kgCO2e de polluants atmosphériques sur le territoire	O5A1-5.1.32	Agir pour préserver la qualité de l'air	2014	1945	tCO2e	Émissions polluants atmosphériques du territoire

Communauté de communes Loue Lison
Plan Climat Air Énergie Territorial

PCAET : CC Loue Lison			Suivi par année du plan d'action							Valeurs cibles	
Indicateurs d'évaluation	N°	Action	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Donnée	Unité
VAE subventionnés	O4A1-4.1.26	Répondre aux enjeux de mobilité "douce" sur le territoire - Mise en œuvre du Plan de Mobilité Rural -									
kgCO2e de polluants atmosphériques sur le territoire	O5A1-5.1.32	Agir pour préserver la qualité de l'air								1503	tCO2e

Chapitre III. Les indicateurs de réalisation et d'évaluation

Communauté de Communes Loue Lison
Plan Climat Air Énergie Territorial
Plan d'action

N°	Action	Indicateurs de suivi/réalisation	Indicateurs d'évaluation
O1A1-1.1.1	Mettre en œuvre la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)	Nombre de logements rénovés par an : logements/an	Économies d'énergies réalisées : kWh du logement rénové Émissions de GES évitées : CO2e du logement rénové
O1A1-1.1.2	Accompagner la rénovation énergétique des copropriétés	Nombre de copropriétaires du territoire sensibilisés (ou nombre de logements)	Économies d'énergies réalisées : kWh du logement rénové Émissions de GES évitées : CO2e du logement rénové
O1A2-1.2.3	Doter le territoire de moyens d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la gestion de leur patrimoine	Nombre de travaux réalisés par les communes préconisés par le conseiller	Économies d'énergies réalisées : kWh économisés par les communes Économies financières réalisées : euros économisés par les communes Émissions de GES évitées : CO2e évité
O1A2-1.2.4	Munir l'ensemble des collectivités de la CCLL d'un diagnostic complet de leur patrimoine	Nombre de diagnostics de l'éclairage public sur la CCLL Ratio : nombre de bâtiments publics pourvus d'un diagnostic énergétique / nombre total de bâtiments publics sur la CCLL	Économies d'énergies réalisées suite aux travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine public des communes de la CCLL Économies financières réalisées dans le temps par les communes
O1A2-1.2.5	Rénover le patrimoine public (bâti et éclairage public) à haute performance énergétique	Nombre de projet de rénovation énergétique : patrimoine public / éclairage public	kWh économisés suite à ces travaux Émissions de GES évités suite à ces travaux Économies financières réalisées suite à ces travaux
O1A2-1.2.6	Former les collectivités pour une commande publique responsable	Nombre d'agents qui participent à des formations liées à la commande publique plus responsable	Nombre de critères environnementaux nouvellement introduits dans les marchés publics
O2A1-2.1.7	Inciter financièrement l'installation de chaufferies bois dans les projets de rénovation		Évolution des émissions de GES liées au chauffage sur la CCLL Évolution des émissions de particules fines sur la CCLL
O2A2-2.2.8	Inciter techniquement et financièrement l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques	Nombre de projet solaire accompagné par la CCLL	Nombre de kWh solaire produit sur des dispositifs qui ont fait l'objet d'un accompagnement de la CCLL
O2A3-2.3.9	Évaluer la faisabilité du déploiement de l'éolien à horizon 2050	Réalisation ou non d'une étude de faisabilité sur le territoire de la CCLL ? Intervention d'un BE spécialisé développement projet éolien ? Mise en place d'une concertation locale sur cette question ?	
O2A4-2.4.10	Accompagner un développement modéré de la méthanisation sur le territoire	Nombre de projets de méthanisation en réflexion ou à l'étude sur le territoire	Évolution du nombre de kWh produits par la méthanisation sur le territoire

Communauté de Communes Loue Lison
Plan Climat Air Énergie Territorial
Plan d'action

N°	Action	Indicateurs de suivi/réalisation	Indicateurs d'évaluation
O2A4-2.4.11	Accompagner un développement modéré de la production hydroélectrique sur le territoire	Rénovation ou non du seuil de Quingey à des fins de production hydroélectrique Autres projets de rénovation de seuils sur la CCLL	Évolution du nombre de kWh produits par l'hydroélectricité sur le territoire
O3A1-3.1.12	Accompagner techniquement et financièrement les porteurs de projets agricoles dans la réalisation de diagnostics des exploitations	Mise en place d'une subvention pour les agriculteurs se convertissant vers l'agriculture biologique ou souhaitant s'installer en bio ? Nombre de diagnostic énergétique réalisés Évolution du programme Agrilean : prend il en compte des critères GES, eau ou énergie ?	Nombre de jeunes agriculteurs qui s'installent en bio Nombre d'agriculteurs qui se convertissent au bio
O3A1-3.1.13	Accompagner et soutenir la diversification agricole/sylvicole	Introduction de nouvelles essences / cultures sur le territoire	Surfaces (ha) de nouvelles essences / cultures sur le territoire
O3A1-3.1.14	Agir sur la conversion du foncier agricole dédié à l'agroécologie		Surface de terrains agricoles (ha) qui passent vers des pratiques plus durables
O3A2-3.2.15	Restaurer et préserver les continuités écologiques et les zones humides	Nombre de chantiers de restauration des corridors écologiques	Surfaces de ZH (ha) supplémentaires identifiées Surfaces de ZH (ha) dégradées et restaurées
O3A2-3.2.16	Connaitre et préserver la ressource en eau du territoire	Mise en œuvre d'un contrat de rivière : oui/non ? Mise en œuvre d'un Schéma départemental d'alimentation en eau potable : oui/non ?	Évolution qualitative et quantitative des cours d'eau du territoire : évolution sur la Loue et Le Lison
O3A2-3.2.17	Inciter financièrement l'installation d'équipements favorisant les économies et le stockage de l'eau	Mise en œuvre d'un contrat de rivière : oui/non ? Mise en œuvre d'un Schéma départemental d'alimentation en eau potable : oui/non ?	Évolution qualitative et quantitative des cours d'eau du territoire : évolution sur la Loue et Le Lison Évolution qualitative et quantitative des eaux souterraines
O3A3-3.3.18	Mener un travail sur la réouverture des milieux et lutter contre l'enrichissement	Nombre de troupeaux conservateurs utilisés pour lutter contre l'enrichissement	Surface (ha) de milieux ouverts préservés
O3A3-3.3.19	Restructurer le foncier forestier	Étude d'identification des "bois vacants et sans maîtres" menée sur le territoire : oui ? Non ?	Évolution du patrimoine forestier (ha) communal
O3A4-3.4.20	Enrichir les règlements de ZAE par des prescriptions liées à la transition écologique	Nombre de prescriptions liées à l'environnement dans les Règlements des futures ZAE du territoire	kWh produits en EnR dans les futures ZAE (prévisionnel) Performances énergétiques attendues pour les bâtiments des futures ZAE (kWh.m ²) Surface d'espace non artificialisé dans ces ZAE (ratio)
O3A4-3.4.21	Insérer une éco-conditionnalité dans l'attribution des aides aux entreprises	Nombre d'éco-conditionnalité dans les règlements d'intervention	

Communauté de Communes Loue Lison
Plan Climat Air Énergie Territorial
Plan d'action

N°	Action	Indicateurs de suivi/réalisation	Indicateurs d'évaluation
O4A1-4.1.22	Organiser la CCLL comme moteur de la mobilité sur le territoire	Réponse à un AAP sur la mobilité rurale ? Oui / Non ? Mise en place d'un projet commun de mobilité avec un/des territoires voisins ? Oui / Non ?	
O4A1-4.1.23	Élaborer un Plan de Mobilité Rural	Recrutement d'un chargé de mission mobilité ? Mise en œuvre d'un Plan de Mobilité Rural	
O4A1-4.1.24	Diminuer l'empreinte carbone des professionnels par la mise en œuvre de Plans de Déplacement Inter-Entreprises	Mise en place d'un PDE ou PDIE sur le territoire ? Aménagement d'une aire de covoiturage sur le territoire ? Utilisation de la plateforme Mobigo par les habitants de la CCLL : nombre d'abonnés	Évolution des émissions de GES (tCO2e) liées au transport (hors trafic de transit si donnée disponible)
O4A1-4.1.25	Répondre aux enjeux de mobilité "motorisée" sur le territoire - Mise en œuvre du Plan de Mobilité Rural -	Répartition modale des déplacements sur le territoire (si possible hors trafic de transit)	Évolution des émissions de GES (tCO2e) du secteur des transports (si possible hors trafic de transit) Évolution des consommations énergétiques (GWh) du secteur des transports (si possible hors trafic de transit)
O4A1-4.1.26	Répondre aux enjeux de mobilité "douce" sur le territoire - Mise en œuvre du Plan de Mobilité Rural -	Nombre de pédibus mis en place dans les communes Nombre d'aménagements réalisés pour sécuriser la pratique du vélo Aide/subvention mise en place pour l'achat d'un VAE ?	Nombre d'enfants pratiquant les pédibus Suivi quantitatif des déplacements vélos à proximité d'un nouvel aménagement type voie cyclable Nombre de VAE achetés à l'aide de la subvention
O4A2-4.2.27	Intégrer les enjeux Climat-Air-Énergie dans les réflexions en lien avec l'aménagement du territoire - Élaboration du SCoT -		
O4A2-4.2.28	Accompagner les communes dans les choix en matière de prescriptions d'urbanisme - Élaboration et révision des PLU, PLUi et cartes communales -	Nombre de révision de PLU ou carte communale suivi / accompagné par la CCLL	
O4A3-4.3.29	Valoriser la production locale dans une optique de développement des circuits courts	Ouverture d'un magasin de producteurs locaux ? Développement d'une filière de distribution de produits locaux ?	
O5A1-5.1.30	Développer les réseaux pour favoriser l'interconnaissance, la mutualisation et les initiatives de projet	Mise en place effective d'un club RH ? Nombre de réunions inter-entreprises organisées sur le territoire ?	

Communauté de Communes Loue Lison
Plan Climat Air Énergie Territorial
Plan d'action

N°	Action	Indicateurs de suivi/réalisation	Indicateurs d'évaluation
O5A1-5.1.31	Accompagner les professionnels du bâtiment dans le développement de la rénovation énergétique	Nombre d'entreprises labellisées RGE (exemple, autres labels possibles) sur le territoire	
O5A1-5.1.32	Agir pour préserver la qualité de l'air	Signature d'une convention avec ATMO BFC : oui/non ? Utilisation d'un appareil de surveillance de la qualité de l'air sur un site à enjeux : oui/non ?	Évolution des émissions des principaux polluants sur le territoire
O5A2-5.2.33	Former tous les publics aux enjeux liés à la ressource en eau, à la biodiversité et au climat - programme global de formation à l'environnement sur le territoire-	Évolution annuelle du nombre de classes accompagnées dans le cadre du programme à l'éducation à l'environnement	
O5A2-5.2.34	Informier tous les acteurs, publics comme privés, des bonnes pratiques et dispositifs existants localement		
O5A2-5.2.35	Sensibiliser tous les publics aux changements de comportement et à l'adaptation au changement climatique		
O5A2-5.2.36	Animer des opérations d'information collective sur l'agroécologie et les pratiques environnementales	Nombre de réunions/rencontres réalisées avec des agriculteurs	